



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

# Rapport annuel de gestion 2006 - 2007

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%



Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1708-542X  
ISBN 978-2-550-50581-5



## Table des matières

---

<b>Message du directeur général des élections du Québec</b>	<b>1</b>
<b>Déclaration sur la fiabilité des données</b>	<b>3</b>
<b>1 Le Directeur général des élections du Québec</b>	
1.1 Sa mission	5
1.2 Sa vision	6
1.3 Ses valeurs	7
1.4 Sa structure organisationnelle	7
1.5 Ses ressources	9
1.5.1 Les ressources humaines	9
1.5.2 Les ressources budgétaires et financières	10
<b>2 Le contexte en 2006-2007</b>	
2.1 La baisse de la participation électorale	21
2.2 Le contexte sociodémographique	21
2.3 Le cycle des élections municipales et scolaires	22
2.4 La réforme électorale	23
2.5 La méconnaissance du système électoral québécois	23
<b>3 Les élections générales de 2007</b>	
3.1 Le coût des 38 <sup>e</sup> élections générales	25
3.2 Les élections générales depuis 1998 : faits et chiffres	26
3.3 Le sondage postélectoral sur la satisfaction de la clientèle	27
<b>4 Le Plan stratégique 2005-2009</b>	
4.1 Les orientations et les objectifs	35
4.2 Les résultats au 31 mars 2007	35
<b>5 La Déclaration de services aux citoyens</b>	
5.1 Les engagements	65
5.2 Les résultats au 31 mars 2007	65

<b>6 L'application de lois et de politiques</b>	
6.1 La surveillance et l'application des lois	73
6.1.1 La vérification des rapports produits par les entités politiques	73
6.1.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites	74
6.1.3 La Loi électorale	74
6.1.4 La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités	76
6.1.5 Le registre et les référendums municipaux	78
6.1.6 La Loi sur les élections scolaires	78
6.1.7 Les affaires judiciaires	79
6.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents	82
6.2.1 La protection des renseignements personnels	82
6.2.2 L'accès aux documents	82
6.3 L'égalité en emploi	83
6.3.1 Le formulaire de reddition de comptes en matière d'accès à l'égalité en emploi	84
6.3.2 Les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées	86
6.3.3 Les femmes	87
6.4 La protection des non-fumeurs dans certains lieux publics	87
6.5 La politique linguistique	87
6.6 La politique de santé des personnes au travail	88
6.6.1 Un milieu de vie de qualité	88
<b>7 Les recommandations</b>	
7.1 L'amélioration de la liste électorale permanente du Québec	89
7.2 L'identification des électeurs	90
7.3 Les préposés à la liste électorale	91
<b>Annexe I</b>	
Plaintes et poursuites	95
<b>Annexe II</b>	
Partis politiques autorisés au 31 mars 2007 – provincial	105
<b>Annexe III</b>	
Autorisation des partis politiques – municipal	106
<b>Annexe IV</b>	
Retraits d'autorisation des partis politiques – municipal	107
<b>Pour nous joindre...</b>	109



# Message

## du directeur général des élections du Québec

C'est avec fierté que nous présentons les résultats obtenus au terme de la deuxième année de mise en œuvre du *Plan stratégique 2005-2009* de notre institution. À mi-parcours, les objectifs institutionnels que nous nous sommes fixés sont, dans certains cas, d'ores et déjà atteints, alors que les autres sont en voie de l'être. Comme en témoignent les bilans des chapitres 4 et 5, les nombreuses actions réalisées annuellement nous permettent de maintenir le cap.

Évidemment, l'élément qui aura davantage marqué l'année 2006-2007 est la tenue des élections générales en toute fin de parcours, soit le 26 mars 2007, mais pour laquelle nous nous sommes préparés tout au long des mois qui les ont précédées. À la lumière des modifications qui ont été apportées à la Loi électorale en juin 2006, et dont nous ferons état plus précisément au chapitre 3, nous avons dû revoir certaines façons de faire afin d'améliorer l'accès au vote et de faciliter son exercice pour les électeurs. Nous nous sommes toutefois assurés, avant leur entrée en vigueur, que les nouveaux mécanismes mis en place à l'occasion de ces élections répondraient aux normes de qualité de notre institution.

L'année a aussi été marquée par l'enquête de M<sup>e</sup> Bernard Grenier, mandaté par notre institution en janvier 2006 pour enquêter sur les allégations contenues dans l'ouvrage *Les secrets d'Option Canada*. Le dépôt de son rapport a finalement eu lieu au mois de mai 2007, après quelques reports. L'ampleur de la preuve documentaire mise à la disposition de M<sup>e</sup> Grenier ainsi que les nombreuses questions de droit et de compétence soulevées par certains témoins de l'enquête ont été des facteurs importants dans le délai d'exécution. De plus, l'audition de certains témoins était devenue difficile en raison de la période électorale. Au terme de cette enquête, les recommandations qui s'en dégageront seront ajoutées à celles du rapport de M<sup>e</sup> Jean Moisan, déposé en juin 2006, et à celles du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques transmises dans un rapport au Comité consultatif en février 2007. Ces différents rapports permettront de dégager des pistes d'amélioration et de formuler des recommandations en vue de renforcer les règles québécoises en matière de financement politique.

En ce qui a trait au projet de réforme du mode de scrutin, nous étions sollicités, en décembre 2006, par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques afin de donner notre avis sur les modalités d'un éventuel mode de scrutin mixte compensatoire. Ces modalités sont liées :

- au type de compensation;
- au territoire de représentation;
- aux critères numériques utilisés pour délimiter les circonscriptions électorales;
- aux circonscriptions électorales d'exception;
- au nombre de votes exercés par l'électeur;
- à l'alternance femmes-hommes sur les listes de candidats des partis;
- à la simple ou à la double candidature;
- à l'introduction de mesures financières incitatives en vue d'accroître la représentation des femmes et des minorités.

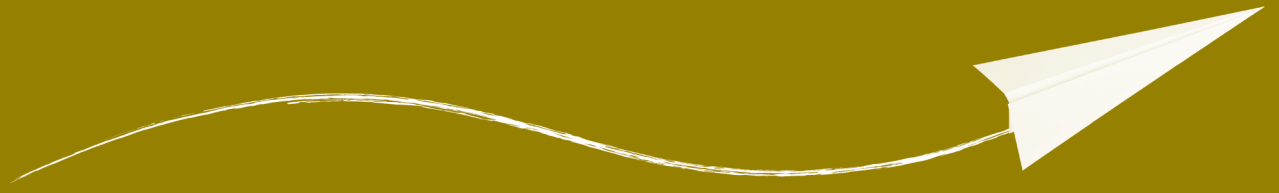
Bien que les travaux de recherche et d'analyse soient amorcés, les préparatifs et la tenue des élections générales du 26 mars de même que les activités auxquelles nous devons donner priorité dans le contexte d'un gouvernement minoritaire font en sorte que l'échéancier, prévu au départ pour juin 2007, est maintenant fixé au 21 décembre 2007.

Le présent rapport annuel de gestion illustre la façon dont nous nous sommes acquittés de notre mission et les défis que nous avons relevés au cours de l'année 2006-2007. Entre ses lignes, vous constaterez que le personnel de notre institution et son directeur sont fiers de contribuer à l'amélioration de l'exercice du droit de vote et à la sauvegarde de l'intégrité de notre système démocratique québécois.

Le directeur général des élections du Québec,



Marcel Blanchet



# Déclaration

## sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections du Québec, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, l'institution a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés dans son plan stratégique 2005-2009. Les membres du comité de direction ont approuvé et validé le contenu du rapport, chacun accordant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine d'activité respectif.

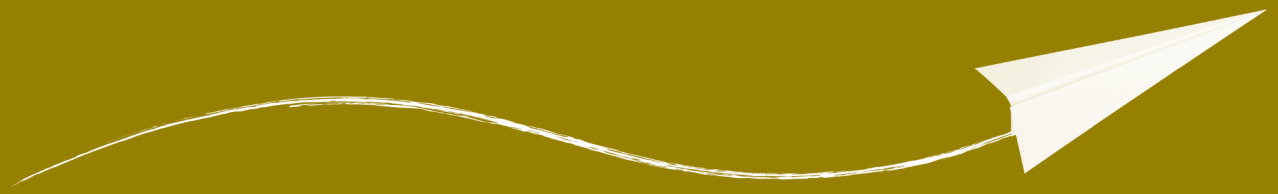
J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation de l'institution au 31 mars 2007.

Le directeur général des élections du Québec,

Marcel Blanchet

Québec, le 28 septembre 2007





# I Le Directeur général des élections du Québec

## ■ I.1 Sa mission

Le Directeur général des élections est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale. Elle a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise. Ses domaines de responsabilité sont :

### **a) les élections et les référendums provinciaux pour lesquels il doit...**

- assurer l'intégrité et la transparence du processus électoral;
- recruter et former le personnel électoral, dont les directeurs du scrutin;
- mettre à jour la liste électorale permanente;
- réaliser toutes les étapes menant à la tenue d'un scrutin;
- faire enquête et intenter des poursuites judiciaires;
- autoriser les partis politiques, les députés et les candidats indépendants;
- faire respecter les règles de financement politique;
- contrôler les dépenses électorales;
- informer les citoyens;

Directrice ou directeur du scrutin : personne qui représente le Directeur général des élections dans une circonscription électorale, y organise le scrutin et veille au bon déroulement des activités.

### **b) les élections et les référendums dans les municipalités et les commissions scolaires pour lesquels il doit...**

- soutenir les présidents d'élection en leur offrant une assistance professionnelle et technique ainsi que des activités de formation;
- mettre à la disposition des présidents d'élection des outils leur permettant de mener avec succès les scrutins dans leur municipalité ou leur commission scolaire;
- produire la liste électorale;
- faire enquête et intenter des poursuites judiciaires;
- autoriser les partis politiques et les candidats indépendants;
- faire respecter les règles de financement politique;
- superviser le travail et assurer la formation des trésoriers, dans les municipalités de 5 000 habitants et plus, de même que des directeurs généraux des commissions scolaires, dans le contrôle des dépenses électorales;
- informer les citoyens;

### **c) L'information aux électeurs et la promotion des valeurs démocratiques pour lesquelles il doit...**

- assurer la diffusion d'une information de qualité;
- donner des renseignements sur les lois qu'il est chargé d'administrer;
- produire des avis;
- mener des campagnes de publicité;
- tenir des séances d'information et des colloques;
- offrir des services en ligne;
- concevoir des programmes d'information et proposer des activités d'éducation dans les établissements d'enseignement et auprès de différentes clientèles adultes de manière à encourager l'exercice du droit de vote et la pleine participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique;
- mettre à la disposition de la communauté internationale son expertise et son savoir-faire;
- contribuer à la promotion des valeurs démocratiques, au développement des connaissances et au renforcement des systèmes électoraux des pays en voie de démocratisation.

#### **Clients et partenaires du DGE :**

citoyens, électeurs, représentants d'une entité politique, partis politiques, candidats à une élection, élus, trésoriers municipaux, directeurs généraux de commission scolaire, présidents d'élection, médias.

## **I.2 Sa vision**

Le Directeur général des élections est une institution reconnue pour...

- sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois : ce système, pour assurer sa vitalité, doit s'adapter aux changements de la société de manière à répondre aux attentes et aux besoins des citoyens;
- son leadership : la mobilisation de tous les acteurs contribue au succès d'un événement électoral et à la vigueur du système démocratique québécois;
- sa gestion humaine et performante : le Directeur général des élections, pour maintenir son haut niveau d'expertise, doit miser sur le développement de ses ressources humaines, offrir un milieu de travail stimulant et être doté d'une organisation du travail efficace et efficiente.

### ■ 1.3 Ses valeurs

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur général des élections tient à promouvoir...

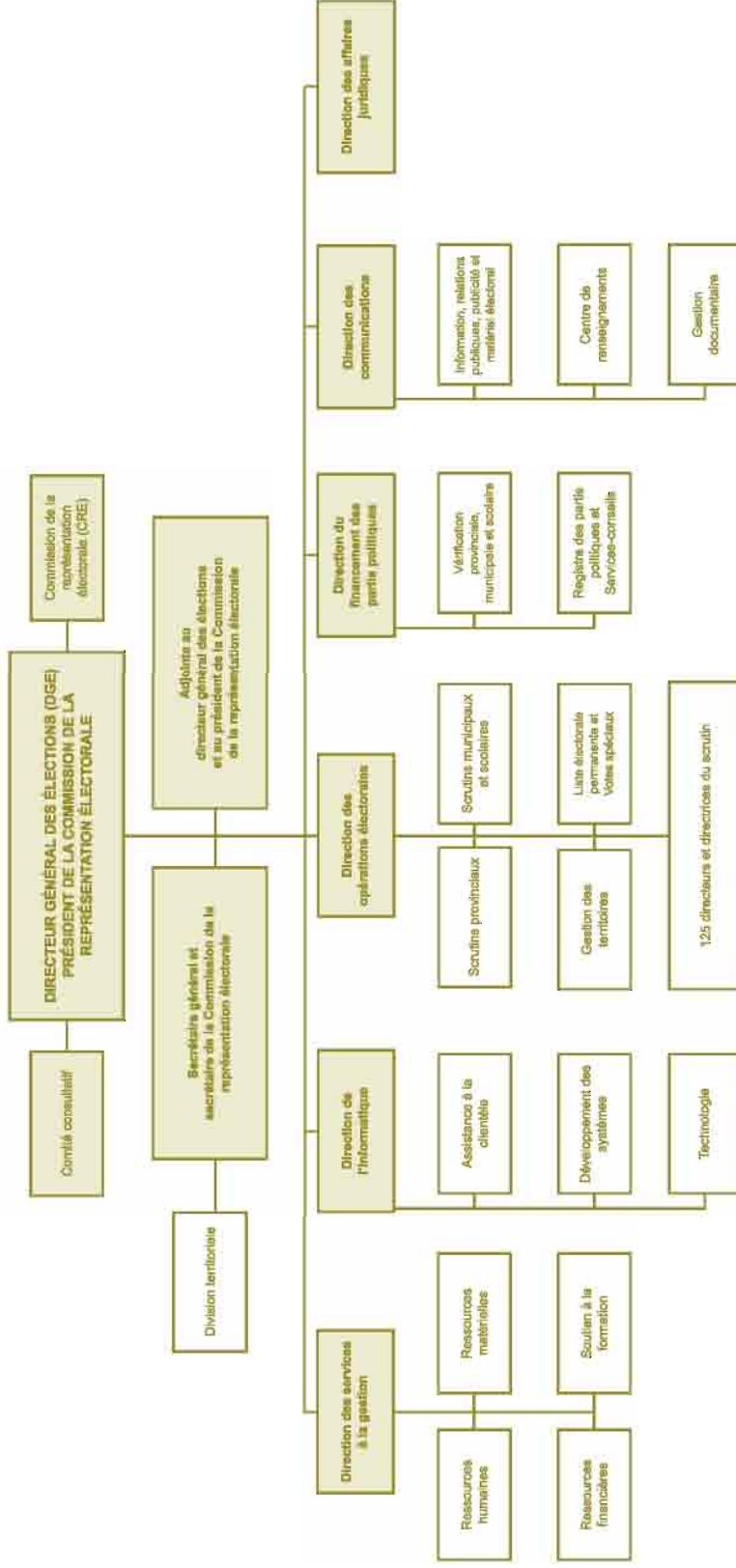
- l'impartialité et la transparence :  
gardien et arbitre du système électoral québécois, le Directeur général des élections exerce ses fonctions en toute impartialité, veille à l'application des lois qu'il est chargé d'administrer, assure la transparence et l'intégrité du processus électoral;
- la qualité de ses services :  
les citoyens étant au cœur de ses préoccupations, le Directeur général des élections agit dans un souci constant de leur offrir des services de qualité et de bien les informer de manière à leur permettre d'exercer pleinement leurs droits électoraux;
- la créativité et l'innovation :  
dans une société en constante évolution et où les technologies de l'information et des communications font désormais partie du quotidien, l'institution se doit d'être créative et d'innover de manière à s'adapter aux changements et à répondre aux besoins de la population.

### ■ 1.4 Sa structure organisationnelle

L'organigramme, à la page suivante, présente la structure administrative et organisationnelle du système électoral du Québec au 31 mars 2007.

# ADMINISTRATION DU SYSTÈME ÉLECTORAL DU QUÉBEC

## Organigramme



## I.5 Ses ressources

### I.5.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2007, le Directeur général des élections comptait 191 postes permanents et 16 postes occasionnels, tous régis par la Loi sur la fonction publique. À ce nombre s'ajoutent 56 postes temporaires régis par la Loi électorale. Des 191 postes permanents, 10 sont vacants et 4 sont doublés à la suite de départs en préretraite.

Le Directeur général des élections a traité 68 dossiers de dotation en 2006-2007. Ces dossiers se répartissent comme suit :

#### Dossiers de dotation

Recrutement	8
Affectation	13
Mutation (entrée)	8
Mutation (sortie)	8
Reclassement	14
Départ (retraite, démission, etc.)	9
Promotion	8

#### Répartition du personnel permanent par tranche d'âge

35 ans et moins	21
36-40 ans	7
41-45 ans	24
46-50 ans	49
51-55 ans	47
56 ans et plus	33
<b>Total</b>	<b>181</b>

#### Répartition du personnel par catégorie d'emploi

Hors cadre	1
Cadres	17
Professionnels	81
Techniciens	43
Personnel de bureau	37
Ouvriers	2
<b>Total</b>	<b>181</b>
Femmes	104
Hommes	77
<b>Total</b>	<b>181</b>

Le Directeur général des élections a la responsabilité de recruter les directeurs du scrutin pour les 125 circonscriptions électorales. En 2006-2007, le processus de recrutement a été nécessaire pour 20 circonscriptions électorales sur 125. L'une d'entre elles a même dû faire l'objet de deux concours. À la suite de ces concours, tous les postes de directrices et de directeurs du scrutin ont été pourvus.

### **1.5.2 Les ressources budgétaires et financières**

La Loi électorale prévoit que, pour mettre en application les lois qu'il administre et pour remplir tout mandat que lui confie l'Assemblée nationale, le Directeur général des élections puise les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu.

Les tableaux suivants présentent, conformément aux dispositions de la Loi électorale, le rapport financier du Directeur général des élections pour le dernier exercice financier, soit la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

Les dépenses du Directeur général des élections sont comptabilisées à l'élément 1 et à l'élément 3 du programme Administration du système électoral. Les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale du Québec sont comptabilisées à l'élément 2 de ce programme et sont présentées dans son propre rapport annuel de gestion.

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien du Directeur général des élections. Quant à l'élément 3, il réunit les dépenses concernant les activités électorales et les allocations versées aux partis politiques. La première note complémentaire rassemble ces dépenses par activité et les notes 2 à 11 fournissent une ventilation plus détaillée de certaines dépenses rattachées aux activités électorales.

## Le Directeur général des élections du Québec

### Acquisitions d'immobilisations de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>Élément 1 : Gestion interne et soutien</b>		
Équipement informatique	18 855	48 999
Ameublement et équipement	28 520	46 383
	<u>47 375</u>	<u>95 382</u>
	.....	.....
<b>Élément 3 : Activités électorales</b>		
Équipement informatique	749 698	10 950
Développements informatiques	1 499 079	1 579 674
	<u>2 248 777</u>	<u>1 590 624</u>
	.....	.....
	<u><u>2 296 152</u></u>	<u><u>1 686 006</u></u>

# Le Directeur général des élections du Québec

## Élément 1 : Gestion interne et soutien

### État des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>Rémunération</b>		
Salaires et avantages sociaux	<u>11 879 754</u>	<u>11 719 016</u>
<b>Fonctionnement</b>		
Transport et communications	969 324	817 854
Services professionnels et administratifs	840 894	908 867
Entretien et réparations	514 601	954 439
Loyers	518 232	511 105
Fournitures	294 254	304 685
Matériel et équipement	48 586	130 239
Autres dépenses	235	1 675
Amortissement des immobilisations	<u>449 333</u>	<u>400 227</u>
	<u>3 635 459</u>	<u>4 029 091</u>
	<u>15 515 213</u>	<u>15 748 107</u>

## Le Directeur général des élections du Québec

### Élément 3 : Activités électorales

#### État des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>Rémunération</b>		
Salaires et avantages sociaux	3 125 120	1 868 593
<b>Fonctionnement</b>		
Rémunération du personnel électoral	42 563 832	962 780
Transport et communications	9 287 433	2 114 103
Services professionnels et administratifs	4 757 488	835 157
Entretien et réparations	108 966	23 133
Loyers	2 306 014	203 854
Fournitures	1 302 654	80 161
Matériel et équipement	655 082	15 490
Remboursement des dépenses électorales	12 262 109	158 914
Amortissement des immobilisations	630 365	269 614
	<u>73 873 943</u>	<u>4 663 206</u>
<b>Transfert</b>		
Allocations versées aux partis politiques	2 709 132	2 745 275
	<u>79 708 195</u>	<u>9 277 074</u>

# Le Directeur général des élections du Québec

## Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>1. Répartition par activités électorales</b>		
Élections générales du 26 mars 2007 (note 2)	65 234 177	-
Activités préparatoires aux élections générales (note 3)	2 414 606	104 357
Réapprovisionnement du matériel électoral	2 033 324	219 143
Élections partielles :		
- du 14 août 2006 : circonscriptions électorales de Taillon et de Pointes-aux-Trembles (note 4)	904 580	-
- du 10 avril 2006 : circonscription électorale de Sainte-Marie–Saint-Jacques (note 5)	397 719	272 432
- du 12 décembre 2005 : circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères (note 6)	747	1 069 677
- du 20 septembre 2004 : circonscriptions électorales de Gouin, de Laurier-Dorion, de Nelligan et de Vanier	-	1 070
Activités reliées aux directeurs du scrutin :		
- Communication avec les directeurs du scrutin	445 283	374 029
- Formation du personnel électoral	327 115	3 144
- Recrutement des directeurs du scrutin et de leurs adjoints	110 380	164 198
- Comité des directeurs du scrutin	11 961	17 416
Enquête : suites de la commission Gomery (note 7)	142 838	182 334
Enquête : Option Canada (note 8)	1 916 949	71 882
Refonte des systèmes informatiques	1 246 887	966 195
Élections municipales du 6 novembre 2005 (note 9)	481 611	1 830 141
Commission permanente de révision (note 10)	192 269	214 867
Élections scolaires	140 904	23 389
Campagne publicitaire sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales	117 236	95 649
Avis sur le financement des partis politiques	82 653	182 028
Géomatique	69 310	76 366
Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004 (note 11)	50 112	119 905
Mise à jour des sections de vote	12 180	14 103
Référendum du 30 octobre 1995	9 955	30 956
Activités diverses	25 902	228 904
Amortissement des immobilisations	630 365	269 614
	<u>76 999 063</u>	<u>6 531 799</u>
<b>Allocations versées aux partis politiques</b>	<u>2 709 132</u>	<u>2 745 275</u>
	<u><u>79 708 195</u></u>	<u><u>9 277 074</u></u>

## Le Directeur général des élections du Québec

### Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>2. Élections générales du 26 mars 2007 *</b>		
Rémunération du personnel du Directeur général des élections	794 450	
Rémunération du personnel électoral	40 479 230	
Transport et communications	7 450 409	
Services professionnels et administratifs	1 277 838	
Entretien et réparations	57 166	
Loyers	2 132 210	
Fournitures	920 322	
Matériel et équipement	3 580	
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	<u>12 118 972</u>	
	<u>65 234 177</u>	<u>-</u>
<b>3. Activités préparatoires aux élections générales</b>		
Rémunération du personnel du DGE	602 192	90 993
Rémunération du personnel électoral	896 749	-
Transport et communications	758 502	6 960
Services professionnels et administratifs	68 777	5 126
Loyers	55 991	-
Fournitures	31 073	1 278
Matériel et équipement	<u>1 322</u>	<u>-</u>
	<u>2 414 606</u>	<u>104 357</u>

\* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

## Le Directeur général des élections du Québec

### Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>4. Élections partielles du 14 août 2006 : circonscriptions électorales de Taillon et de Pointe-aux-Trembles *</b>		
Rémunération du personnel du Directeur général des élections	52 306	
Rémunération du personnel électoral	417 823	
Transport et communications	220 313	
Services professionnels et administratifs	72 470	
Entretien et réparations	4 150	
Loyers	32 376	
Fournitures	25 597	
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	<u>79 545</u>	
	<u>904 580</u>	<u>-</u>
<b>5. Élection partielle du 10 avril 2006 : circonscription électorale de Sainte-Marie-Saint-Jacques *</b>		
Rémunération du personnel du Directeur général des élections	19 146	25 557
Rémunération du personnel électoral	173 746	74 834
Transport et communications	94 728	114 905
Services professionnels et administratifs	28 673	23 267
Entretien et réparations	5 060	-
Loyers	2 565	24 678
Fournitures	10 209	9 191
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	<u>63 592</u>	<u>-</u>
	<u>397 719</u>	<u>272 432</u>

\* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

## Le Directeur général des élections du Québec

### Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>6. Élections partielles du 12 décembre 2005 : circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères *</b>		
Rémunération du personnel du Directeur général des élections		71 610
Rémunération du personnel électoral		404 352
Transport et communications	374	378 034
Services professionnels et administratifs	23	76 268
Loyers	350	44 452
Fournitures		7 578
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale		87 383
	<u>747</u>	<u>1 069 677</u>
<b>7. Enquête : suites de la commission Gomery</b>		
<b>Rémunération</b>		
Salaires et avantages sociaux	-	25 688
<b>Fonctionnement</b>		
Transport et communications	11 579	15 618
Services professionnels et administratifs	131 259	140 753
Loyers	-	275
	<u>142 838</u>	<u>156 646</u>
	<u>142 838</u>	<u>182 334</u>

\* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

## Le Directeur général des élections du Québec

### Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>8. Enquête : Option Canada</b>		
<b>Rémunération</b>		
Salaires et avantages sociaux	-	25 688
	.....	.....
<b>Fonctionnement</b>		
Transport et communications	25 160	1 402
Services professionnels et administratifs	1 891 283	44 792
Entretien et réparations	506	
	<u>1 916 949</u>	<u>46 194</u>
	.....	.....
	<u>1 916 949</u>	<u>71 882</u>
	.....	.....
<b>9. Élections municipales du 6 novembre 2005 *</b>		
Rémunération du personnel du Directeur général des élections	283 698	545 424
Transport et communications	130 566	1 031 980
Services professionnels et administratifs	46 233	136 933
Entretien et réparations	-	1 736
Loyers	550	63 482
Fournitures	20 564	50 586
	<u>481 611</u>	<u>1 830 141</u>
	.....	.....

\* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

## Le Directeur général des élections du Québec

### Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>10. Commission permanente de révision</b>		
<b>Rémunération</b>		
Salaires et avantages sociaux	53 602	68 187
	.....	.....
<b>Fonctionnement</b>		
Rémunération du personnel électoral	105 837	100 254
Transport et communications	24 872	43 527
Services professionnels et administratifs	7 958	2 899
	<u>138 667</u>	<u>146 680</u>
	.....	.....
	<u>192 269</u>	<u>214 867</u>
<b>11. Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004 *</b>		
Rémunération du personnel du Directeur général des élections	-	8 021
Transport et communications	2 794	2 036
Services professionnels et administratifs	46 608	105 874
Loyers	520	3 885
Fournitures	190	89
	<u>50 112</u>	<u>119 905</u>
	.....	.....

\* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.





# 2 Le contexte

en 2006-2007

Pour accomplir efficacement sa mission, le Directeur général des élections doit être sensible aux nouvelles tendances qui se dessinent dans la société québécoise. Comme elles peuvent avoir une influence sur son organisation et sur le système électoral, il doit donc être en mesure de bien les évaluer. Le cas échéant, il doit s'adapter aux nouvelles réalités et proposer des façons de faire différentes.

## ■ 2.1 La baisse de la participation électorale

Comme bien d'autres sociétés, le Québec observe depuis quelques années une baisse de la participation électorale et un certain désintéressement de la population à l'égard de la politique. Ce phénomène, qui serait particulièrement présent chez les jeunes, constitue une préoccupation importante pour le Directeur général des élections.

Toutefois, le Directeur général des élections ne peut renverser à lui seul la tendance. Le succès d'une telle opération nécessite la mobilisation de tous les acteurs de la société, dont les différentes institutions démocratiques, les partis politiques, les politiciens, les médias, les leaders d'opinion et les établissements d'enseignement.

Au cours de l'année, l'institution a poursuivi sa réflexion sur la question de la participation électorale et s'est associée à des chercheurs universitaires pour tenter de mieux comprendre les facteurs qui influent sur cette participation. Enfin, de nouveaux moyens, dont il sera fait état au chapitre 4 (objectif institutionnel 2.1), ont été mis en place pour améliorer l'accès au vote, particulièrement pour les clientèles plus âgées.

## ■ 2.2 Le contexte sociodémographique

Sur le plan démographique, le vieillissement de la population constitue une tendance lourde dans nombre de pays industrialisés. Le Québec n'échappe pas à cette tendance et bien des ministères et organismes doivent adapter leurs services pour répondre aux besoins d'une telle population.

Pour le Directeur général des élections, le vieillissement de la population pose un défi au regard de l'exercice du droit de vote. Les personnes âgées en perte d'autonomie doivent avoir un accès plus facile au vote afin de pouvoir exercer leur droit démocratique, et c'est dans la poursuite de cet objectif que certaines mesures ont été mises en place lors des élections générales de mars 2007.

Enfin, la mobilité plus grande d'une partie des électeurs, dont les étudiants, les travailleurs et les retraités, constitue aussi un enjeu pour la démocratie. Pour favoriser l'accès au vote, la loi adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2006 a prévu certaines mesures, dont le vote au bureau du directeur du scrutin. Les travaux qui permettront l'entrée en vigueur de ces mesures sont commencés et l'institution y mettra toute l'énergie nécessaire pour les terminer pendant la prochaine année.

### ■ **2.3 Le cycle des élections municipales et scolaires**

Au cours des dernières années, les changements apportés au processus électoral municipal et les nouvelles responsabilités attribuées au Directeur général des élections au regard des élections scolaires ont eu une influence sur son organisation du travail.

Ainsi, depuis 2005, toutes les municipalités du Québec doivent tenir, tous les quatre ans, une élection le premier dimanche du mois de novembre. Au palier scolaire, depuis 2003, une élection doit avoir lieu à la même fréquence.

À cet égard, l'organisation du travail et les activités de formation du Directeur général des élections ont été revues de manière à lui permettre d'exercer pleinement ses responsabilités et d'offrir des services de qualité aux municipalités, aux commissions scolaires de même qu'aux partis politiques, aux milliers de candidats qui se présentent à ces scrutins et à leurs représentants.

Les élections municipales ayant eu lieu en novembre 2005, ce sont plutôt les suites à donner à ces élections qui ont principalement retenu l'attention du Directeur général des élections, en 2006-2007, notamment par l'évaluation des nouveaux mécanismes de votation utilisés dans 162 municipalités et par la publication d'un rapport sur le sujet, mais aussi par le suivi des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers des

candidats indépendants autorisés, produits à la suite de ces élections. Dans le domaine scolaire, cette année, 69 commissions scolaires ont été appuyées et soutenues par le personnel du Directeur général des élections en préparation du scrutin qui se déroulera à l'automne 2007.

## ■ 2.4 La réforme électorale

Le Directeur général des élections a intégré à ses opérations quelques-uns des changements apportés à la Loi électorale en juin 2006 afin de permettre leur entrée en vigueur dès les élections générales de mars 2007. Les autres modifications apportées par le législateur feront partie des priorités de la prochaine année.

De plus, parmi les suites qu'entend donner le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques à l'avant-projet de loi présenté à l'Assemblée nationale en décembre 2005, il a été fait mention, précédemment, du mandat sur la réforme du mode de scrutin qu'il confiait au Directeur général des élections en décembre 2006 et pour lequel les travaux de recherche et d'analyse se poursuivent. L'avis de l'institution, sur cette question, devra être transmis au gouvernement en décembre 2007.

## ■ 2.5 La méconnaissance du système électoral québécois

En général, la population québécoise connaît peu le rôle qu'exerce le Directeur général des élections dans le système électoral québécois. Avec l'enquête sur les allégations contenues dans l'ouvrage publié sur Option Canada et la tenue des élections générales, la table était dressée, en 2006-2007, pour mieux faire connaître à la population le rôle de l'institution, les particularités du système électoral québécois et la place importante qu'y occupe le citoyen.

Fait intéressant, le sondage sur la satisfaction de la clientèle, réalisé à la suite des élections générales de mars 2007, et dont les résultats apparaissent de façon plus détaillée aux chapitres 3 et 5, démontre que les règles du système électoral québécois qui portent sur le financement des partis politiques sont un peu mieux connues à l'heure actuelle qu'en 2003. L'institution compte poursuivre ses efforts en ce sens.



# 3 Les élections

## générales de 2007

### 3.1 Le coût des 38<sup>e</sup> élections générales

L'estimé de la facture totale pour la tenue de ces 38<sup>e</sup> élections générales\* s'élèverait à environ 74 millions de dollars. Même si le coût total des élections générales de mars 2007 ne pourra être vérifié que dans l'année qui suivra sa tenue, le Directeur général des élections peut d'ores et déjà comparer l'estimation des données de 2007 avec celles des élections générales de 2003.

\* Depuis 1867, le Québec a connu 38 élections générales. Ainsi, les candidats élus lors du scrutin du 26 mars 2007 forment la 38<sup>e</sup> Législature.

<b>Élections générales – Données comparatives</b>		
	<b>38<sup>e</sup></b> (mars 2007)	<b>37<sup>e</sup></b> (avril 2003)
<b>Coût des activités préparatoires</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Réapprovisionnement du matériel électoral	1 385 502	1 002 000
Activités préparatoires à des élections générales	2 405 157	2 846 209
Acquisition du matériel informatique	1 399 878	1 213 830
<b>Sous-total</b>	<b>5 190 537</b>	<b>5 062 039</b>
<b>Coût des élections générales</b>		
Rémunération du personnel du Directeur général des élections	1 410 629	1 885 177
Rémunération du personnel électoral	40 938 711	28 917 177
Transport et communications	9 913 330	6 700 379
Services professionnels et administratifs	1 538 420	2 100 878
Entretien et réparations	89 829	93 379
Loyer	2 463 651	2 731 347
Fournitures	335 922	196 294
Matériel et équipement	—	1 161
Remboursement des dépenses électorales aux candidats et aux partis politiques admissibles	12 118 971	10 836 934
<b>Sous-total</b>	<b>68 809 463</b>	<b>53 462 726</b>
<b>TOTAL</b>	<b>74 000 000</b>	<b>58 524 765</b>

### 3.2 Les élections générales depuis 1998 : faits et chiffres

Le tableau ci-dessous permet de comparer différents éléments et de voir l'évolution ou la permanence des données d'élections générales en élections générales.

Élections générales	38 <sup>e</sup> (2007)	37 <sup>e</sup> (2003)	36 <sup>e</sup> (1998)
<b>Géographie et électeurs</b>			
Nombre de circonscriptions électorales	125	125	125
Nombre d'électeurs inscrits le jour du scrutin	5 630 567	5 490 551	5 254 482
Taux de modifications à la Liste électorale permanente (LEP) en révision	2,36 %	2,00 %	5,50 %
Nombre de bureaux de vote le jour du scrutin	21 466	19 364	21 546
Nombre moyen d'électeurs inscrits par circonscription électorale	45 044	43 924	42 036

<b>Résultats du vote</b>			
Nombre de votes valides	3 970 618	3 817 764	4 068 472
Nombre de bulletins de vote rejetés	40 078	48 484	46 691
Nombre de dépouillements judiciaires demandés	1	1	5
Taux de participation au vote par anticipation (%)	14,50 %	7,93 %	6,80 %
Taux de participation global (%)	71,23 %	70,42 %	78,32 %
Taux de participation le plus élevé (circonscription électorale)	82,63 % (Marguerite-D'Youville)	81,93 % (Marguerite-D'Youville)	87,57 % (Îles-de-la-Madeleine)
Taux de participation le plus faible (circonscription électorale)	46,47 % (Ungava)	50,52 % (Ungava)	61,43 % (Ungava)
Nombre de sièges remportés par des femmes	32	38	29

<b>Financement politique</b>			
Nombre de partis politiques autorisés	12	9	10
Nombre de candidatures femmes / hommes	212 / 467 (31 % / 69 %)	173 / 473 (27 % / 73 %)	142 / 515 (22 % / 78 %)
Nombre de candidats indépendants	28	35	39
Nombre de candidats admissibles au remboursement des dépenses électorales	344	312	275
Total des dépenses électorales permises (partis et candidats)	53 641 498 \$	46 660 169 \$	41 018 647 \$

Élections générales	38 <sup>e</sup> (2007)	37 <sup>e</sup> (2003)	36 <sup>e</sup> (1998)
<b>Site Web et personnel électoral</b>			
Nombre de visites du site Web du Directeur général des élections durant la période électorale	1 609 115	275 499	50 000
Nombre de membres du personnel électoral dans les circonscriptions électorales	108 211	- de 100 000	± 50 000

### 3.3 Le sondage postélectoral sur la satisfaction de la clientèle

Au lendemain du scrutin du 26 mars 2007, le Directeur général des élections a procédé à une étude sur la satisfaction de la clientèle. L'enquête téléphonique, réalisée du 27 mars au 12 avril, avait principalement pour objet de mesurer la satisfaction des électeurs à l'endroit des services rendus à l'occasion de la période électorale. Les entrevues ont été réalisées en français et en anglais, auprès de 1 004 répondants.

Les résultats de l'enquête indiquent un taux de satisfaction très élevé en ce qui a trait aux services reçus du Directeur général des élections. On note un taux de satisfaction globale de 8,4 sur 10, ce qui est pratiquement identique à celui qui a été obtenu à la suite des élections générales de 2003, qui était de 8,5 sur 10.

Parmi les 10 % d'électeurs qui se disent insatisfaits des services offerts par le Directeur général des élections, le quart n'est pas en mesure de motiver son opinion. Ces électeurs semblent rejeter le processus électoral dans son ensemble, indépendamment de la prestation de l'institution. Dans le même esprit, 15 % environ donnent des raisons externes à la prestation de services du Directeur général des élections comme la performance des partis politiques, le coût des campagnes électorales ou leur désaccord avec certains politiciens. De plus, cette année, la problématique de l'identification des femmes voilées a été mentionnée par 11 % de ceux qui se sont dits insatisfaits comme l'un des phénomènes à l'origine de leur insatisfaction.

Quant au taux de satisfaction envers les services reçus dans les endroits de vote le jour du scrutin, toutes les notes sont supérieures à 9 sur 10 pour chacune des six dimensions évaluées, ce qui est exceptionnel.

En ce qui concerne la prestation des services le jour du scrutin, l'évaluation est très positive sur toute la ligne. Même en fait de temps d'attente, l'organisation a très bien performé puisque 84 % des répondants ont pu voter en moins de 10 minutes et 94 % en moins de 15 minutes. Seulement 6 % des répondants ont eu à attendre plus longtemps que ce qu'ils jugent raisonnable.

Soulignons enfin que les notes obtenues quant à la satisfaction à l'égard des services reçus dans les bureaux de vote en 2007 sont égales ou supérieures à celles qui ont été accordées au regard des élections générales de 2003, ce qui s'avère très encourageant.

Les tableaux suivants comparent les résultats de 2003 et de 2007 pour chacun des thèmes liés à l'information transmise aux électeurs et au scrutin. Chacun des tableaux est suivi des faits saillants s'y rapportant.

Avis d'inscription	Pourcentage de oui ou Note moyenne sur 10	
	2007	2003
Avez-vous reçu cet avis?	79 %	84 %
Contenait-il des renseignements clairs?	8,9	8,9
Contenait-il toute l'information nécessaire?	8,9	8,6
Est-il arrivé rapidement après l'annonce des élections?	8,4	8,4

- Tout près de 80 % des électeurs se souviennent d'avoir reçu l'avis d'inscription au début de la période électorale.
- L'avis d'inscription obtient de bonnes notes et il est maintenant aussi clair pour les non-francophones que pour les francophones, ce qui n'était pas le cas en 2003.
- Tous les répondants qui se souviennent d'avoir reçu l'avis ont jugé complète l'information qu'il contenait. Les résidents de la région de Québec et les plus jeunes (18-24 ans) ont donné des notes plus élevées quant au caractère complet de l'information présentée dans cet avis.
- Enfin, ceux qui ont voté sont plus satisfaits de la rapidité avec laquelle ils ont reçu l'avis d'inscription.

Manuel de l'électeur	Pourcentage de oui ou Note moyenne sur 10	
	2007	2003
Avez-vous lu ce manuel?	14 %	24 %
Contenait-il des renseignements clairs?	8,6	8,8
Contenait-il toute l'information nécessaire?	8,6	8,6
Était-il utile?	8,0	8,4

- Les répondants ont moins lu le *Manuel de l'électeur* cette année. C'est même un net recul qui a été observé par rapport à 2003.
- Selon les répondants qui affirment l'avoir lu, le *Manuel de l'électeur* contient des renseignements clairs et complets mais ils jugent son utilité limitée.

Carte de rappel	Pourcentage de oui ou Note moyenne sur 10	
	2007	2003
Avez-vous reçu cette carte?	83 %	76 %
Est-elle arrivée avant le 26 mars, jour de l'élection?	9,4	9,3
Contenait-elle toute l'information nécessaire?	9,3	9,2
Contenait-elle des renseignements clairs?	9,2	9,3

- Plus de 80 % des gens se souviennent d'avoir reçu la carte de rappel.
- Par rapport au *Manuel de l'électeur*, la carte de rappel obtient d'excellentes notes.
- Les non-francophones donnent une note un peu moindre pour le délai de livraison de la carte de rappel.
- Les citoyens ayant des revenus familiaux médians donnent une note moyenne plus élevée pour le caractère complet de l'information contenue dans la carte de rappel et sa clarté.

Visites au bureau du directeur du scrutin	Pourcentage de oui ou Note moyenne sur 10	
	2007	2003
Au cours de la période électorale, vous êtes-vous rendu au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription électorale?	9 %	6 %
L'information était-elle facile à comprendre?	9,6	9,4
Le personnel a-t-il été courtois?	9,4	9,6
L'information était-elle fiable?	9,4	9,5
L'information était-elle complète?	9,3	9,6
Le service obtenu répondait-il à vos attentes?	9,3	9,3
Le personnel a-t-il été en mesure de répondre à vos questions?	9,2	9,4
Le bureau du directeur du scrutin était-il facile à trouver?	9,2	9,5
Le personnel a-t-il tout fait pour résoudre votre problème?	9,0	9,3
Le personnel vous a-t-il répondu rapidement?	9,0	9,4

- Un peu plus de répondants affirment s'être rendus au bureau du directeur du scrutin cette année.
- Les écarts observés entre les résultats de 2007 et ceux de 2003 ne sont pas significatifs, quoique les résultats obtenus en 2007 soient légèrement inférieurs à ceux de 2003.

Commission de révision	Pourcentage de oui ou Note moyenne sur 10	
	2007	2003
Vous êtes-vous présenté à une commission de révision?	2 %	2 %
L'information était-elle complète?	9,3	8,9
Le service que vous avez obtenu répondait-il à vos attentes?	9,2	8,3
L'information était-elle facile à comprendre?	9,1	8,9
Le personnel a-t-il été courtois?	9,1	8,9
L'attente était-elle raisonnable?	8,8	8,2
Avez-vous facilement trouvé le bureau de la commission de révision?	8,5	8,0
La signalisation était-elle appropriée?	8,2	7,5

- Au total, 2 % des répondants disent avoir utilisé les services offerts par la commission de révision.
- L'appréciation des services de la commission de révision est très bonne : pour quatre des sept dimensions évaluées, des notes supérieures à 9,0 sur 10 sont accordées. Et toutes les notes sont supérieures à celles qui avaient été obtenues en 2003.

Vote	Pourcentage de oui	
	2007	2003
Lors de la récente élection provinciale, avez-vous voté?	87 %	87 %
Était-ce... au bureau de vote ordinaire? au bureau de vote par anticipation? à domicile? *	85 %	92 %
	14 %	8 %
	1 %	—

\* Nouveauté pour les élections générales de 2007.

- Comme cela a été le cas lors des deux derniers sondages effectués sur le sujet, le taux de participation déclaré par les répondants est surévalué puisque seulement 71,23 % de la population a réellement exercé son droit de vote en mars 2007. Selon les spécialistes, un tel biais est naturel si l'on considère que les personnes qui ont accepté de répondre au sondage sont plus susceptibles de s'intéresser au processus électoral que celles qui ont refusé de répondre.
- Le taux de votation augmente systématiquement avec l'âge des répondants. De même, les électeurs plus scolarisés votent davantage. Il en va de même selon les revenus.
- Le vote par anticipation a augmenté en importance cette année, peut-être parce que, pour la première fois, il se tenait sur deux journées complètes. Il a été proportionnellement plus important pour les résidents de Québec (23 %), les personnes de plus de 65 ans (30 %), les personnes ayant des revenus familiaux de moins de 15 000 \$ (24 %) et les femmes (17 %).

Services aux bureaux de vote	Note moyenne sur 10	
	2007	2003
L'aménagement assurait-il la confidentialité du vote?	9,6	9,5
Avez-vous facilement trouvé l'endroit où aller voter?	9,5	9,2
Le personnel a-t-il été courtois?	9,5	9,5
L'information reçue était-elle facile à comprendre?	9,4	9,4
Le service que vous avez obtenu répondait-il à vos attentes?	9,4	9,3
La signalisation était-elle appropriée?	9,1	8,9

- L'évaluation des services reçus au bureau de vote est très positive : les notes sont toutes supérieures à 9 pour chacune des six dimensions évaluées et il y a de légères améliorations par rapport aux résultats de 2003 pour quatre d'entre elles.

Heure du vote	Pourcentage	
	2007	2003
<b>À quelle heure êtes-vous allé voter?</b>		
Entre 9 h 30 et 11 h 30	21 %	23 %
Entre 11 h 30 et 13 h 30	12 %	11 %
Entre 13 h 30 et 15 h 30	18 %	18 %
Entre 15 h 30 et 18 h 30	35 %	32 %
Entre 18 h 30 et 20 h (20 h 30 en 2003)	14 %	16 %

- Une forte concentration de répondants disent être allés voter entre 15 h 30 et 18 h 30, ce qui est probablement lié au fait que, lors d'un scrutin, beaucoup d'employeurs mettent fin à l'horaire habituel de travail un peu plus tôt.
- L'heure à laquelle on va voter dépend beaucoup de l'âge des individus. Par exemple, une forte proportion des 55 ans et plus votent durant la première période (soit entre 9 h 30 et 11 h 30) alors que seulement 4 % des 18-24 ans votent à cette heure. À l'inverse, chez les moins de 35 ans, plus de 20 % ont voté au cours de la dernière heure et demie tandis que seulement 2 % des 65 ans et plus ont voté à cette heure tardive. On peut en conclure que les personnes âgées ont tendance à voter tôt dans la journée, tandis que les jeunes préfèrent voter en soirée.

Temps d'attente lors du vote *	Pourcentage	
	2007	2003*
Aucune attente	26 %	—
Moins de 10 minutes	58 %	—
De 10 à 15 minutes	10 %	—
De 16 à 20 minutes	3 %	—
De 21 à 30 minutes	2 %	—
Plus de 30 minutes	1 %	—

\* Question non posée lors du sondage de 2003.

- À peine 6 % des répondants disent avoir attendu plus de 15 minutes pour voter.
- Le temps d'attente dépend de l'heure à laquelle on va voter. Ainsi, le début de l'après-midi apparaît être la période idéale pour minimiser son temps d'attente.

Affiches avec les photos des candidats dans les bureaux de vote*	Pourcentage de oui	
	2007*	2003
Avez-vous remarqué cette affiche?	27%	—
Trouvez-vous utile d'avoir une photographie de chacun des candidats avec son nom et celui de son parti dans les bureaux de vote?		
Très	29 %	—
Assez	23 %	—
Peu	19 %	—
Pas du tout	29 %	—

\* Nouveauté pour les élections générales de 2007.

- Seulement un peu plus du quart des répondants affirment avoir remarqué les affiches avec les photos des candidats dans le bureau de vote.
- Qu'on les ait remarquées ou non, on est partagé sur l'utilité des affiches avec les photographies des candidats et le nom de leur parti.



# 4 Le Plan stratégique

2005-2009

## ■ 4.1 Les orientations et les objectifs

Trois grandes orientations et dix objectifs institutionnels guident les actions du Directeur général des élections depuis 2005.

Le *Plan stratégique 2005-2009* est succinctement présenté aux pages 36-37.



[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/plan\\_strategique\\_2005\\_2009.asp](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/plan_strategique_2005_2009.asp)

## ■ 4.2 Les résultats au 31 mars 2007

Chaque année, le Directeur général des élections adopte un plan d'action qui précise les actions et les moyens mis en œuvre pour assurer l'atteinte des dix objectifs institutionnels (OI) et rendre compte des résultats de façon rigoureuse. La présente section du rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus pour l'année 2006-2007 par comparaison avec ceux de 2005-2006.

## Notre mission

Le Directeur général des élections, institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

## Notre vision

Une institution reconnue pour :

- sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois
- son leadership
- sa gestion humaine et performante

## Les orientations stratégiques

- 1 Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

## Les axes d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Une liste électorale permanente optimale

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

Une institution attentive aux changements

## Les objectifs institutionnels

**1.1** Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

**Indicateur :**

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification

**1.2** Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

**Indicateurs :**

- La mise en place de nouveaux moyens
- La qualité de la liste électorale permanente

**1.3** Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

**Indicateur :**

- Le pourcentage de réalisation des activités de formation prévues

**1.4** Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

**Indicateur :**

- La réalisation des activités de recherche prévues dans le plan de recherche

**1.5** Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

**Indicateur :**

- La réalisation des activités préparatoires



# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Nos valeurs

- L'impartialité et la transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

**1** Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

**2** Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Un accès plus facile au vote

Des citoyens bien informés et conscientisés

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

**2.1** Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

**Indicateurs :**

- Le nombre de recommandations formulées
- La mise en œuvre des modifications prévues à la loi

**2.2** Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

**Indicateurs :**

- La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation
- L'élaboration d'un plan de relations publiques et la mise en œuvre des activités prévues

**3.1** Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence

**Indicateurs :**

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève
- Le pourcentage d'employés qui ont suivi des activités de formation liées à l'emploi
- Le pourcentage de réalisation des moyens développés pour assurer la polyvalence du personnel

**3.2** Développer des systèmes d'information plus performants

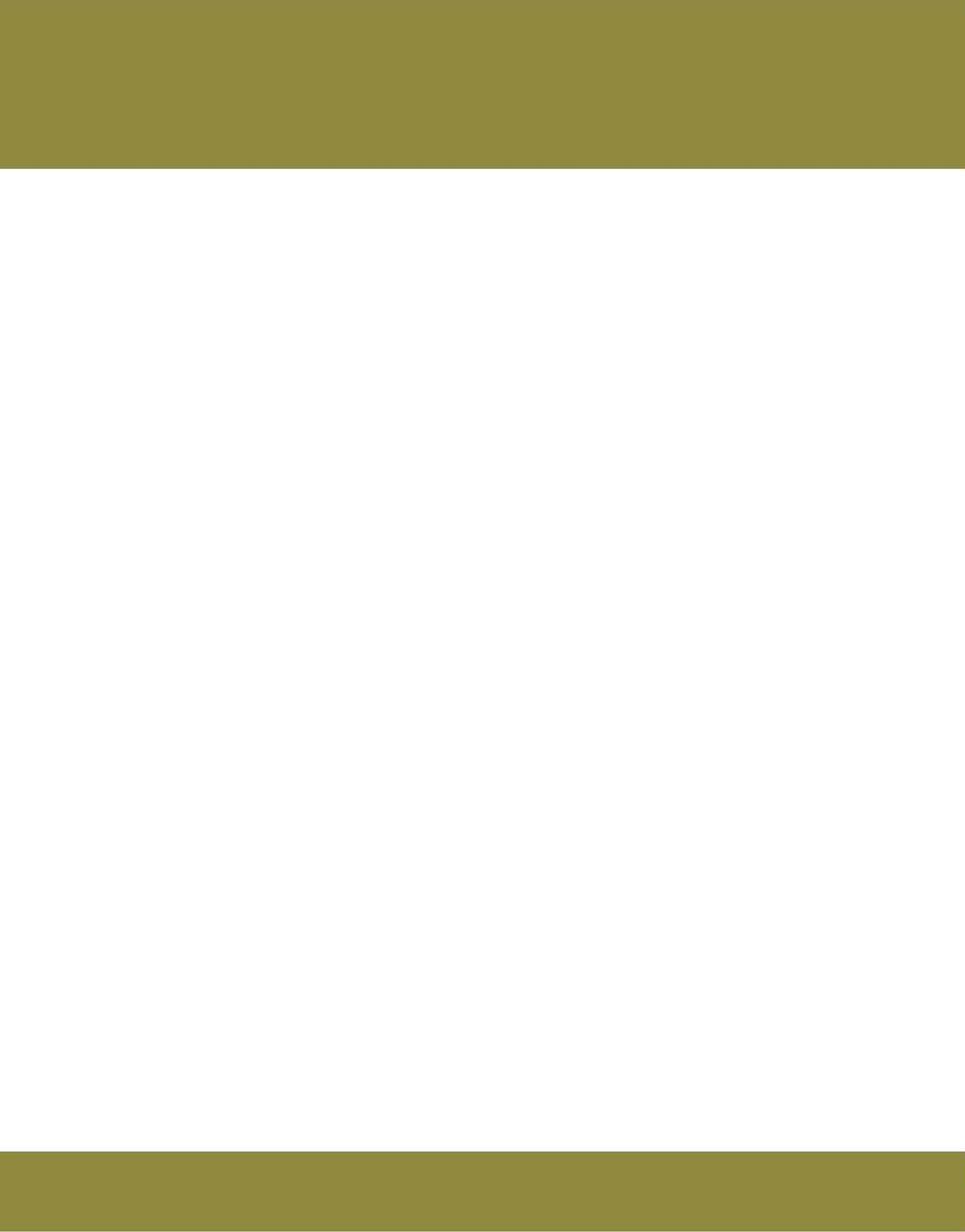
**Indicateur :**

- Le développement de 5 nouveaux systèmes

**3.3** Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

**Indicateurs :**

- La mise en place ou l'amélioration de trois services en ligne
- Le taux de satisfaction de la clientèle





# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Première orientation

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

## Axe d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

## Objectif institutionnel 1.1

Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification		
OI	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.1	<p>Cible : 100 %</p> <p>Volet provincial : 100 % Volet municipal : — Volet scolaire : 0 %</p>	<p>Cible : 100 %</p> <p>Volet provincial : 60 % Volet municipal : 92 % Volet scolaire : —</p>

### Volet provincial

#### — La préparation et la tenue des élections générales provinciales

La Loi électorale énonce que la tenue d'une élection est ordonnée par décret du gouvernement, adressé au Directeur général des élections. Ce décret lui enjoint de tenir un scrutin à la date qui y est fixée et indique chaque circonscription électorale où une élection doit être tenue. Bien entendu, lors d'élections générales, la date du scrutin est la même pour l'ensemble des 125 circonscriptions électorales.

Le 21 février 2007, lors de la prise du décret pour la tenue d'un scrutin le lundi 26 mars 2007, tout le personnel du Directeur général des élections, les 125 directeurs du scrutin et leur personnel ainsi que l'infrastructure qui soutient la tenue d'élections étaient prêts à relever le défi. Les résultats obtenus tout au long des 33 jours du calendrier électoral, y compris le jour du scrutin, confirment que l'objectif a été atteint et que toutes les activités prévues dans la planification ont pu être réalisées.

À l'occasion de ces élections générales, de nouvelles mesures en vue de favoriser l'exercice du droit de vote pour le plus grand nombre possible d'électeurs ont été mises en place. L'objectif institutionnel 2.1 en fait état.

— **Les élections partielles dans les circonscriptions électorales de Sainte-Marie–Saint-Jacques, de Pointe-aux-Trembles et de Taillon**

Le 10 avril 2006, une élection partielle était tenue dans la circonscription électorale de Sainte-Marie–Saint-Jacques. Au total, 158 bureaux de vote répartis dans 16 endroits de votation ont été ouverts le jour du scrutin. Le taux de participation à cette élection partielle a été de 31,47 %.

Quatre mois plus tard, soit le 14 août 2006, des élections partielles étaient tenues dans les circonscriptions électorales de Pointe-aux-Trembles et de Taillon. On comptait alors 353 bureaux de vote, répartis dans 36 endroits de votation, qui étaient ouverts le jour du scrutin. Les taux de participation à ces élections partielles ont été respectivement de 32,35 % et de 34,84 %.

**Volet municipal**

— **Les élections générales municipales**

Puisque les prochaines élections générales municipales n'auront lieu qu'en novembre 2009, aucune activité n'a été retenue pour l'année 2006-2007. Au cours de la prochaine année, l'institution amorcera, en collaboration avec ses partenaires municipaux, les travaux préparatoires à la tenue des élections de novembre 2009.

— **Les élections partielles et les référendums tenus dans les municipalités**

Le Directeur général des élections a apporté un soutien professionnel aux municipalités de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Thetford-Mines qui ont toutes trois tenu des élections générales le dimanche 5 novembre 2006. Il a aussi accompagné, en 2006-2007, les municipalités visées par la tenue de 24 référendums, de 226 élections partielles et de 11 recommencements de la procédure. Ce dernier cas est prévu par la loi lorsque aucune personne n'a soumis sa candidature à un poste.

**Volet scolaire**

Les préparatifs en vue des élections scolaires qui auront lieu en novembre 2007 ont été entrepris au cours de l'année, notamment la consolidation, dans une planification intégrée, de toutes les activités à réaliser par chaque direction de l'institution.

Par ailleurs, le Directeur général des élections a collaboré en 2006-2007 avec les com-



# Plan Stratégique 2005 - 2009

missions scolaires touchées par la tenue de 16 élections partielles et d'un recommencement de la procédure faute de candidat.

## Première orientation

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

## Axe d'intervention

Une liste électorale permanente optimale

## Objectif institutionnel 1.2

Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateur : Mise en place de nouveaux moyens		
OI 1.2	Résultat 2006-2007 Cible : 2 moyens 0 moyen	Résultat 2005-2006 Cible : 5 moyens 4 moyens
Indicateur : Qualité de la liste électorale permanente		
OI 1.2	Résultat 2006-2007 Cible : 1 moyen 0 moyen	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —

Les préparatifs et la tenue des élections générales provinciales ont retardé la mise en place des trois moyens prévus, au total pour cet objectif, dans le plan d'action 2006-2007.

### ***1. La catégorisation et la validation des adresses utilisées par le Directeur général des élections***

Le projet pilote mis sur pied en 2005-2006 avait permis de confirmer l'intérêt de l'institution à utiliser les données du rôle d'évaluation foncière, du ministère des Affaires municipales et des Régions, comme source de mise à jour des adresses du référentiel d'adresses municipales du Directeur général des élections. Une nouvelle version du rôle

d'évaluation foncière ayant été reçue à la fin de l'année 2006, la deuxième mise à jour du référentiel a débuté en janvier 2007 mais les travaux ont été suspendus pendant la période électorale.

## **2. La mise en œuvre d'une recommandation d'amélioration de la liste électorale contenue dans le rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)**

Un plan d'action a été préparé au troisième trimestre de l'année 2006-2007 pour répondre à cet objectif, mais il n'a pu être adopté en raison de la période électorale qui s'est déroulée pendant le quatrième trimestre.

## **3. La mesure de la qualité de la liste électorale permanente**

Le troisième et dernier moyen que l'institution désirait mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de la liste électorale permanente consistait en une évaluation de cette dernière. Or, en raison de l'énergie consacrée aux préparatifs et à la tenue des élections générales, la qualité de la liste électorale permanente n'a pu être évaluée en 2006-2007.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Première orientation

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

## Axe d'intervention

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

## Objectif institutionnel 1.3

Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités de formation prévues		
OI	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.3	Cible : 100 % 88 %	Cible : 100 % 100 %

Toutes les activités de formation prévues en 2006-2007, qu'elles aient été destinées au personnel électoral ou aux différents acteurs, ont été tenues. Au total, 21 activités de formation étaient inscrites au Plan annuel de soutien en matière de formation. Seul un module du programme d'autoformation n'a pu être livré dans les délais. La présente section donne un aperçu des actions réalisées pour atteindre cet objectif institutionnel.

### Volet provincial

Le Directeur général des élections a tenu 13 activités de formation au cours de l'année 2006-2007. Parmi celles-ci, 5 étaient destinées aux directeurs et aux directeurs adjoints du scrutin pour les former sur leur rôle et leurs responsabilités et en vue de bien les préparer à organiser un scrutin dans leur circonscription électorale le moment venu. Les 8 autres formations s'adressaient aux agents et aux représentants officiels de parti politique ou de leurs instances. Elles avaient pour objet de leur permettre de se familiariser avec les aspects du financement et du contrôle des dépenses électorales.

### Volet municipal

Au cours de l'année, le Directeur général des élections a également offert aux clientèles municipales 8 activités de formation qui s'adressaient aux présidents d'élection, aux trésoriers et aux agents officiels des municipalités en élection en 2006. De plus, afin de

promouvoir le rôle des femmes en politique municipale, le Directeur général des élections a donné des séances de formation sur la candidature et les règles en matière de financement municipal à des groupes de femmes de diverses régions du Québec qui lui en ont fait la demande.

### ***La formation des directeurs et des directeurs adjoints du scrutin en vue des élections générales provinciales***

Pour assurer la formation des nouveaux directeurs du scrutin et de permettre à toutes les personnes visées d'être bien au fait des nouvelles dispositions entrées en vigueur à la suite de l'adoption du projet de loi n° 22, en juin 2006, une rencontre a eu lieu au cours de l'année.

### ***La conception de contenus de formation pour le personnel électoral***

Dans le contexte des activités de formation offertes à ses clientèles, le Directeur général des élections souhaite établir de nouvelles approches en misant, notamment, sur l'utilisation de nouvelles technologies en matière de formation.

Durant l'année, un prototype de module de formation à distance a été conçu pour la formation des directeurs et des directeurs adjoints du scrutin sur l'utilisation d'une application informatique en matière de ressources financières. Ce module de formation sera implanté au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, un programme d'autoformation a été créé à l'intention des directeurs du scrutin, de leurs adjoints et de certains membres du personnel du Directeur général des élections. Il comprend cinq modules d'apprentissage, dont quatre sont d'ores et déjà à la disposition des personnes visées. Ces modules portent, notamment, sur la gestion du territoire électoral provincial, sur la gestion des coordonnées des établissements, des fournisseurs et des contacts du directeur du scrutin de même que sur la gestion des lieux de votation. Chaque module comprend de la documentation, des exercices et un questionnaire d'évaluation.

Le cinquième module est un des plus importants. Il représente, à lui seul, le tiers du travail à exécuter. Il concerne le personnel électoral et ne sera livré qu'au cours de la prochaine année, les travaux menant à sa réalisation ayant été suspendus pendant la période électorale.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Première orientation

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

## Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

## Objectif institutionnel 1.4

Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur : Réalisation des activités prévues dans le plan de recherche		
<b>OI</b> <b>1.4</b>	<b>Résultat 2006-2007</b> <b>Cible : 3 activités</b> 1 activité	<b>Résultat 2005-2006</b> <b>Cible : 4 activités</b> 2 activités

Deux des trois activités de recherche prévues dans le Plan d'action 2006-2007 ont dû être reportées en raison, dans un cas, du manque de disponibilité des personnes-ressources compte tenu tant des travaux préparatoires que de la tenue des élections générales provinciales, et, dans l'autre cas, à cause de la priorité accordée à certains mandats, notamment celui de l'évaluation des nouveaux mécanismes de votation utilisés à l'occasion des dernières élections municipales.

La présente section décrit brièvement les trois activités inscrites dans le plan d'action annuel et l'état de ces dossiers au 31 mars 2007. Elle donne aussi un aperçu des autres activités de recherche effectuées par l'institution au cours de l'année.

### **1. La production d'une allocution sur le projet de réforme de la Loi électorale**

Après consultation avec le Directeur général des élections, la Commission spéciale sur la Loi électorale, créée par l'Assemblée nationale pour étudier l'avant-projet de loi sur la réforme de la Loi électorale, a annulé la seconde audition de l'institution devant les parlementaires. Les travaux de recherche devant soutenir la préparation de l'allocution que le Directeur général des élections devait prononcer à cette occasion n'étaient donc plus nécessaires.

## **2. La définition des besoins de recherche ainsi que la création d'un dossier thématique et d'une banque de données concernant les facteurs qui influent sur la participation électorale**

Cet objectif n'a été que partiellement atteint au cours de l'année puisque seul le dossier thématique sur la participation électorale a été créé.

Cependant, à la suite d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Université Laval, le Directeur général des élections a participé à l'élaboration d'un projet en vue de la création d'une chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires. L'institution prépare d'ailleurs un document qui devrait jeter les bases d'une éventuelle étude sur la participation électorale au Québec menée conjointement avec cette chaire.

Par ailleurs, le Directeur général des élections a donné son appui au projet de recherche sur la participation électorale du professeur André Blais de l'Université de Montréal. Si la recherche se concrétise, cet appui permettra à l'institution d'avoir accès aux résultats de l'étude dont un des volets porte sur la participation électorale des électeurs du Québec au palier provincial.

Enfin, le Directeur général des élections collabore à une étude sur la participation électorale des jeunes du Cégep Vanier College, à Montréal, menée par le professeur Henry Milner. Les résultats de cette étude seront diffusés au cours de la prochaine année.

## **3. Le projet pilote de veille stratégique**

Une recherche documentaire a été effectuée pour présenter au comité de direction une proposition en vue de la réalisation d'un projet pilote. Le comité de direction a donné son aval à la proposition de l'équipe de la recherche et le projet pilote devrait démarrer

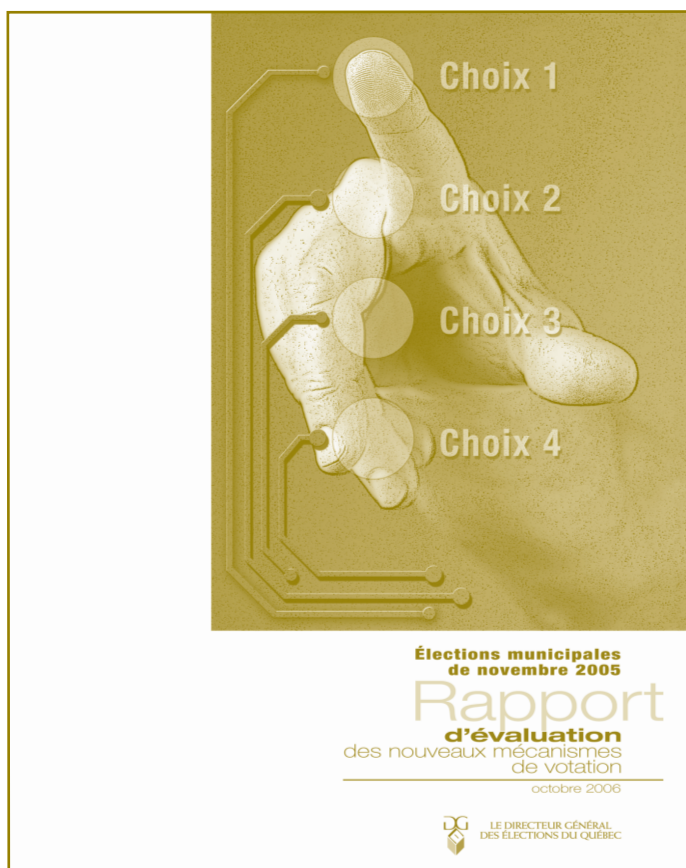
# Plan Stratégique 2005 - 2009

dès la mise en ligne de l'intranet, en 2007.

## **D'autres activités de recherche**

Un comité de travail interne a procédé à l'évaluation des nouveaux mécanismes de votation utilisés par certaines municipalités à l'occasion des élections municipales de novembre 2005. Le rapport d'évaluation a été déposé à l'Assemblée nationale le 24 octobre 2006. Il est possible de le consulter sur le site Web de l'institution.

— Dans ce rapport, le Directeur général des élections précise, dans ses recommandations, qu'il appartient maintenant au législateur de décider s'il souhaite maintenir ou non les dispositions permettant l'utilisation des nouveaux mécanismes de votation. À cet égard, le ministère des Affaires municipales et des Régions, responsable de l'application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, procède actuellement à une étude qui devrait permettre aux autorités politiques de se prononcer.



[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/publications/DGE-6357\(06-09\).pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/publications/DGE-6357(06-09).pdf)

— Le 9 février 2007, le Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, composé de représentants des partis politiques et du Directeur général des élections, a déposé son rapport au Comité consultatif qui conviendra des suites qui devraient y être données. À noter que, dans la foulée de la Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités publicitaires, présidée par le juge John H. Gommery, certaines révélations avaient renforcé la conviction du Directeur général des élections à savoir qu'il y avait lieu d'entreprendre une réflexion approfondie sur le système de financement des partis politiques au Québec. Sur proposition du Directeur général des élections, les membres du Comité consultatif avaient convenu, unanimement, de former un groupe de réflexion sur le financement des partis politiques.

— Au cours du quatrième trimestre de 2006-2007, les travaux portant sur le mandat sur la réforme du mode de scrutin, confié par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques au Directeur général des élections, ont été amorcés. Un plan des études et des analyses à effectuer a été établi et les activités de recherche ont été entreprises. Le travail a été réparti entre les différentes directions visées et un échéancier a été produit.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Première orientation

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

## Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

## Objectif institutionnel 1.5

Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur : Réalisation des activités préparatoires		
OI	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.5	Cible : aucune —	Cible : aucune —

La réforme du mode de scrutin n'ayant pas encore été adoptée, aucune activité portant sur sa mise en œuvre n'a été réalisée au cours de l'année 2006-2007. Cependant, les recherches et les travaux pour préparer l'avis demandé par le ministre ont débuté comme il en est fait état à l'objectif institutionnel 1.4.

## Deuxième orientation

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

### Axe d'intervention

Un accès plus facile au vote

### Objectif institutionnel 2.1

Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateur : Nombre de recommandations formulées		
OI 2.1	Résultat 2006-2007 Cible : aucune —	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —
Indicateur : Mise en œuvre des modifications prévues dans la Loi électorale		
OI 2.1	Résultat 2006-2007 Cible : 100 % 55 %	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —

Cinq des neuf modifications apportées à la Loi électorale à la suite de l'adoption du projet de loi n° 22, en juin 2006, ont été mises en œuvre à l'occasion des élections générales tenues le 26 mars 2007.

Ainsi, les électeurs ont pu profiter :

- du vote au domicile de l'électeur;
- du vote dans les installations d'hébergement privées et publiques;
- de commissions de révision itinérantes (notamment dans les villages et dans les installations pour personnes âgées);
- de nouvelles heures d'ouverture des bureaux de vote par anticipation, qui se tient maintenant sur deux jours complets;
- de l'harmonisation des heures d'ouverture des bureaux des directeurs du scrutin et des bureaux de la commission de révision.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

En 2007-2008, les travaux se poursuivront en vue de pouvoir implanter, dans les meilleurs délais, les autres mesures prévues dans la Loi électorale, c'est-à-dire :

- le vote au bureau du directeur du scrutin de sa circonscription électorale;
- le vote au bureau du directeur du scrutin d'une autre circonscription électorale;
- les demandes de révision adressées par divers moyens (par courriel, par télécopieur ou par tout autre procédé électronique reproduisant la signature de la personne);
- la révision décloisonnée qui permettra de se présenter à n'importe quelle commission de révision de sa circonscription électorale, sans être obligé d'aller à celle rattachée précisément à la section de vote de son domicile.

## Deuxième orientation

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

### Axe d'intervention

Des citoyens bien informés et conscientisés

### Objectif institutionnel 2.2

Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateur : Mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation		
<b>OI</b> <b>2.2</b>	<b>Résultat 2006-2007</b> <b>Cible : 3 programmes</b> 3 programmes	<b>Résultat 2005-2006</b> <b>Cible : 3 programmes</b> 3 programmes
Indicateur : Élaboration d'un plan de relations publiques et mise en œuvre des activités prévues		
<b>OI</b> <b>2.2</b>	<b>Résultat 2006-2007</b> <b>Cible : 1 plan + 10 activités</b> 0 plan + 10 activités	<b>Résultat 2005-2006</b> <b>Cible : 1 plan + 10 activités</b> 0 plan + 14 activités

Le premier indicateur de cet objectif institutionnel doit permettre la mise en œuvre de trois actions de promotion des valeurs démocratiques et de la participation des citoyens à la vie démocratique. Les trois activités, dont il est fait état ci-dessous, ont été accomplies antérieurement mais elles se sont poursuivies au cours de l'année 2006-2007 et ont toutes connu un vif succès.

#### a. L'exposition « Vox Populi »

Inaugurée le 19 octobre 2005, l'exposition « Vox Populi » a été ouverte au public pendant toute l'année au Musée de la civilisation. À Québec, cette exposition exceptionnelle a permis aux visiteurs d'effectuer un survol de l'histoire, des luttes et des victoires pour la démocratie au Québec et dans le monde, tout en ayant un effet mobilisateur sur les jeunes adultes. Outre le Musée de la civilisation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a aussi contribué, avec le Directeur général des élections, à la réalisation de cette exposition. Le Service de la gestion documentaire y a participé par le prêt de documents et d'objets provenant du fonds d'archives et de la collection de l'institution.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

L'exposition « Vox Populi » a été saluée unanimement par la presse et par les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Elle a d'ailleurs mérité le prix Zénith 2006 de la meilleure exposition. Voici un extrait des commentaires du jury : « Pour tout dire, c'est la première exposition de cette importance, sur ce thème, au Canada. Son but était de faire découvrir et de sensibiliser le public à une dimension sans laquelle notre société ne saurait compter parmi les plus avancées. »

Entre sa date d'inauguration, le 19 octobre 2005, et sa date de fermeture, le 15 avril 2007, cette exposition aura rejoint, selon le Musée de la civilisation, environ 250 000 visiteurs. Elle sera ensuite présentée à Montréal et à Trois-Rivières, en 2007 et en 2008.

## **b. Le programme d'éducation « Je vote au Québec »**

Les 33 sessions d'information « Je vote au Québec » ont permis de joindre environ 500 personnes immigrantes cette année, ce qui représente le double de l'année précédente. À noter que ce programme a pour objet d'informer les nouveaux arrivants sur le système politique et le système électoral québécois.

Le programme « Je vote au Québec » a mérité le prix Zénith 2006 du meilleur document d'information. À l'occasion de la remise du prix, le jury a mentionné ceci : « Le document d'information élu par le jury a été remarqué pour son contenu et sa facture, mais aussi pour le sérieux de la démarche qui a conduit à sa réalisation [...] Au total, le jury a considéré cette réalisation comme un modèle pouvant inspirer d'autres intervenants qui ont à répondre à des problématiques analogues. »

## **c. Le programme d'éducation « Le conseil d'élèves »**

Implanté depuis 1991, ce programme a pour objet de sensibiliser les élèves au système électoral québécois et de leur proposer une démarche signifiante d'apprentissage de la démocratie au moyen de l'élection du conseil d'élèves. Les sessions offertes permettent aux élèves de développer leur leadership et leur capacité de travailler en équipe ainsi que de bien jouer leur rôle de représentant des élèves dans leur école.

Au total, 40 sessions sur les conseils d'élèves ont été tenues dans les écoles primaires et secondaires du Québec, ce qui représente près du triple de l'année précédente (16 sessions). Plus de 1 200 jeunes leaders ont ainsi été touchés en 2006-2007.

En ce qui a trait au second indicateur, les travaux concernant la préparation d'un plan de relations publiques, qui permettra de bien cibler les actions du Directeur général des élections en vue de promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique, se sont poursuivis au cours de l'année tant et si bien que le plan est, à peu de chose près, terminé. Seuls certains aspects des activités inscrites dans le plan restent à préciser, notamment en ce qui concerne les prévisions budgétaires. La livraison se fera donc dans les délais du Plan stratégique 2005-2009.

Des activités de relations publiques prévues au cours de l'année 2006-2007 ont toutefois été réalisées dont l'entièreté de la programmation ayant trait à la participation du Directeur général des élections à des salons et à des expositions.

On peut également affirmer que la tenue des élections générales a propulsé le Directeur général des élections du Québec à l'avant-plan de l'actualité québécoise, ce qui constitue en soi un « événement de relations publiques » majeur. Pendant la période électorale, plus de 780 demandes d'information de la part des médias ont obtenu une réponse, alors que 137 entrevues ont été accordées.

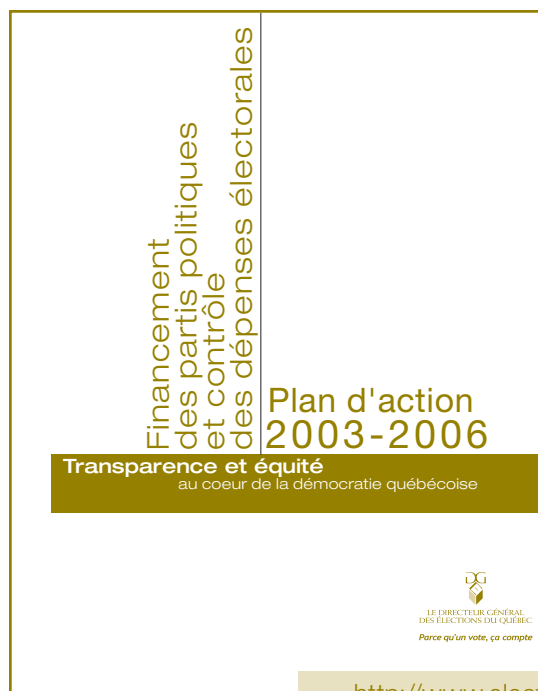
### **Les autres activités**

D'autres activités de promotion et de sensibilisation ont été tenues au cours de l'année. À noter en particulier :

- la participation de l'institution à sept missions de coopération internationale, notamment pour de l'observation électorale au Mexique, au Brésil et au Nicaragua, sous l'égide de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), et en Mauritanie, sous la responsabilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF);
- l'accueil par l'institution de quatre délégations étrangères dont celle de secrétaires généraux de parlements de l'Afrique francophone, venus se familiariser, notamment, avec le système électoral québécois.

# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Le bilan du Plan d'action 2003-2006 en matière de financement des partis politiques et de contrôle des dépenses électorales



En février 2003, le Directeur général des élections rendait public, à l'Assemblée nationale, le *Plan d'action 2003-2006 en matière de financement des partis politiques et de contrôle des dépenses électorales*. Ce plan d'action donnait suite à un mandat interne qui consistait à effectuer une analyse diagnostique et un bilan de l'intervention de l'institution au cours des 25 années d'application de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Au total, 37 mesures étaient inscrites au Plan d'action et regroupées sous cinq grandes priorités. Au 31 mars 2007, l'état de réalisation de ces mesures est le suivant :

[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/publications/plan\\_daction1.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/publications/plan_daction1.pdf)

Priorités	Mesures réalisées	Mesures en partie réalisées	Mesures non réalisées	Total
Priorité 1 : la promotion	5	1	2	8
Priorité 2 : l'information et la formation	10	0	4	14
Priorité 3 : la vérification et l'examen	4	4	0	8
Priorité 4 : les nouveaux outils et l'approche de	3	0	1	4
Priorité 5 : les modifications législatives	2	1	0	3
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>37</b>

Ces mesures ont été réalisées pour resserrer l'application des règles de financement entrées en vigueur en 1978. Parmi les mesures qui n'ont pu être réalisées à l'intérieur des délais du Plan d'action 2003-2006, certaines ont fait l'objet de discussions au sein du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques. D'autres, qui ont été réalisées en tout ou en partie, sont reprises de façon récurrente dans les actions annuelles de l'institution.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Troisième orientation

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

## Axe d'intervention

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

## Objectif institutionnel 3.1

Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève		
OI 3.1	Résultat 2006-2007 Cible : 100 % 75 %	Résultat 2005-2006 Cible : 100 % 80 %
Indicateur : Pourcentage d'employés ayant suivi des activités de formation liées à l'emploi		
OI 3.1	Résultat 2006-2007 Cible : 75 % 66 %	Résultat 2005-2006 Cible : 75 % 95 %
Indicateur : Pourcentage de réalisation des moyens adoptés pour assurer la polyvalence du personnel		
OI 3.1	Résultat 2006-2007 Cible : 100 % 100 %	Résultat 2005-2006 Cible : 100 % 100 %

## Le plan de relève

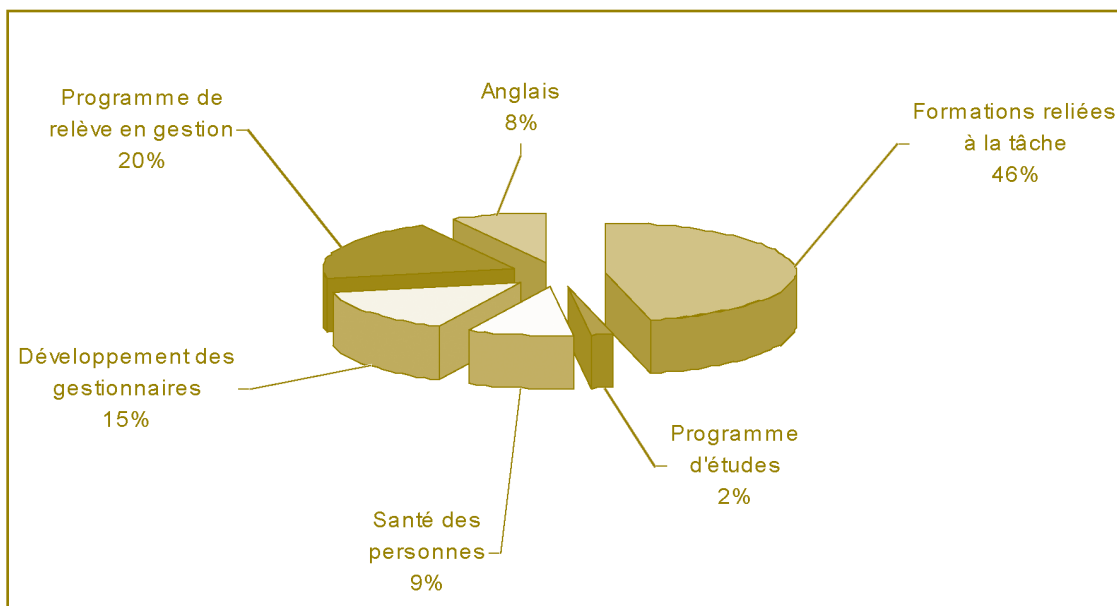
Deux activités étaient inscrites au plan d'action annuel concernant la relève.

D'abord, un programme de relève en gestion a été conçu pour le personnel du Directeur général des élections qui avait été déclaré apte aux concours interministériels de promotion à la classe 4 des emplois d'encadrement. Les chiffres démontrant que, d'ici à 2013, 73 % des gestionnaires de l'institution seraient admissibles à la retraite, un tel programme s'imposait. Au départ, les participants ont bénéficié d'un atelier de réflexion sur le profil de gestionnaires. Par la suite, ils étaient inscrits à l'activité d'appréciation par simulation à l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de déterminer leurs besoins en formation. Ce programme a donc été entièrement réalisé.

Par ailleurs, au cours de l'année, un plan de relève a été préparé pour toutes les autres catégories d'emploi, excluant la gestion. Cependant, sa mise en œuvre a été reportée à l'année prochaine en raison des élections générales. Cette activité n'a donc pas été entièrement réalisée.

### **La formation du personnel**

Pour maintenir son haut niveau d'expertise, le Directeur général des élections mise sur le développement de ses ressources humaines. En 2006-2007, plus de 150 000 \$ ont été alloués au Plan de développement des ressources humaines. Ce montant se répartit de la façon suivante :



En 2006-2007, on compte 150 employés sur 229 qui ont suivi au moins un cours relié à l'exercice de leurs fonctions, ce qui est légèrement inférieur à la cible de 75 %. Il faut toutefois rappeler que la préparation et la tenue des élections générales ont fait en sorte que le personnel a été moins disponible pour s'inscrire à des formations, particulièrement durant la seconde moitié de l'année.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

En ce qui a trait au développement des gestionnaires, et comme l'exige le Conseil du trésor, tous les nouveaux gestionnaires nommés au Directeur général des élections ont été automatiquement inscrits au programme de formation à la gestion publique mis au point par le Centre québécois du leadership et diffusé par l'ENAP.

## ***La polyvalence du personnel***

L'année 2006-2007 a permis la concrétisation des deux moyens retenus en 2005-2006 pour favoriser la polyvalence du personnel. La banque de « peraffectations », permettant aux personnes de changer d'emploi tout en demeurant au sein de l'institution, n'a toutefois reçu aucune demande d'inscription. La banque d'entraide interunités, s'adressant aux personnes dont le volume de travail est inégal et qui désirent prêter occasionnellement main-forte dans une autre unité administrative, a reçu deux demandes en vue de pourvoir à vingt postes en période électorale. Ces demandes, provenant du Centre de renseignements et du Service de la Liste électorale permanente, ont toutes été comblées.

### Troisième orientation

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

### Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

### Objectif institutionnel 3.2

Développer des systèmes d'information plus performants

Indicateur : Développement de 5 nouveaux systèmes		
OI 3.2	<b>Résultat 2006-2007</b> <b>Cible : 5 systèmes</b> 0 système	<b>Résultat 2005-2006</b> <b>Cible : 5 systèmes</b> 0 système

La cible de cet objectif institutionnel a été établie pour quatre ans. Parmi les systèmes ici visés, quatre sont actuellement en élaboration et la prévision d'une réalisation complète avant la fin de mars 2009 est maintenue. Les systèmes d'information qui seront mis au point sont décrits brièvement ci-dessous.

#### **a. Le système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP)**

Les travaux en vue de doter l'institution d'un système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP) sont en cours et devraient se terminer en mars 2009.

Composé de cinq sous-systèmes, ce système d'information performant permettra d'administrer de façon optimale les données relatives à la gestion d'un scrutin. Une fois mis au point, il permettra, par exemple, d'administrer le territoire électoral et les endroits de gestion, de faire le suivi du calendrier électoral, de la révision et de la production des listes électorales ainsi que de compiler et de recenser les résultats du vote.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

## ***b. Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques provinciaux (AFP)***

Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques provinciaux (AFP) doit permettre d'améliorer la gestion de l'information concernant les entités politiques autorisées au palier provincial et les entités référendaires (partis politiques, instances d'un parti, candidats indépendants, députés indépendants et comités nationaux) ainsi que de faciliter le suivi de l'historique des partis politiques autorisés. De plus, ce système informatisé facilitera la gestion relative à la vérification des rapports des dépenses électorales et des rapports financiers des entités politiques autorisées, de même que la vérification des contributions qui leur sont versées.

L'élaboration de ce système a été reportée en 2009 pour, d'une part, tenir compte du suivi à donner à la vérification du rapport de dépenses électorales pour les élections du 26 mars 2007 et pour, d'autre part, concentrer les efforts sur la mise au point d'un système similaire — autorisation et financement scolaire (AFS) — en vue des élections scolaires de 2007. Différents fichiers Excel ont, par conséquent, été conçus pour répondre aux nouveaux besoins en matière d'information de gestion.

## ***c. Le système pour la Direction des services à la gestion (DSG)***

Les données de gestion essentielles à la tenue d'un scrutin (notamment la paie du personnel électoral, le réapprovisionnement en matériel électoral et les commandes à cet égard, les réservations, la location et le paiement des locaux) sont actuellement administrées dans des systèmes informatiques distincts, peu flexibles et désuets.

Le système conçu pour la Direction des services à la gestion (DSG) permettra de doter le Directeur général des élections d'un système informatique plus performant qui assurera un traitement plus efficace des données de gestion.

L'élaboration de la partie jugée prioritaire de ce système a pris un peu de retard au cours des deuxième et troisième trimestres de 2006-2007; le départ de certaines personnes-ressources affectées à ce dossier de même que l'absence de disponibilité des usagers en période électorale expliquent principalement le non-respect des échéanciers.

#### **d. Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ)**

Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ) permettra d'intégrer de façon cohérente et dynamique l'information de la base de données du fichier des territoires de la liste électorale permanente et celle qui est issue de la géobase gouvernementale d'adresses.

Ce système géomatique assurera une gestion plus efficace et efficiente des données territoriales en facilitant, notamment, la production des listes électorales, la gestion des territoires électoraux et la préparation des cartes électorales.

Le SIGEQ a été divisé en cinq biens livrables. Au terme de l'année 2006-2007, quatre d'entre eux sont prêts et la moitié des travaux ont été faits en ce qui a trait au cinquième.

#### **e. Le système de gestion documentaire (SGD)**

Le Service de la gestion documentaire a poursuivi la modernisation de ses systèmes de gestion. Ainsi, au cours de l'année, le logiciel Édibase, servant à l'enregistrement de la documentation interne, a été remplacé par COBA-bibliothèque et 2 500 notices bibliographiques ont été transférées d'un logiciel à l'autre. Parallèlement, 1 700 publications anciennes du Directeur général des élections ont été transférées aux archives. Enfin, les travaux permettant d'établir des règles de conservation pour certaines banques de données des systèmes d'information en refonte n'ont pas avancé au rythme prévu durant le quatrième trimestre de 2006-2007 en raison de la tenue des élections générales. Fait à noter : un court reportage sur la conservation des archives au Directeur général des élections a été réalisé et diffusé par le réseau TQS le jour du scrutin.

#### **La gestion des élections scolaires**

Cette année, quatre unités de traitement ont été implantées pour faciliter la gestion des élections scolaires qui auront lieu en novembre 2007. Elles permettent, respectivement, de créer l'élection scolaire dans le système, et ce, simultanément pour toutes les commissions scolaires; de produire les listes électorales scolaires; d'extraire les données sur les commissions scolaires et, enfin, de mettre à jour l'information générale sur les élections scolaires.



# Plan Stratégique 2005 - 2009

## Troisième orientation

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

## Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

## Objectif institutionnel 3.3

Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateur : Mise en place ou amélioration de 3 services en ligne		
OI 3.3	Résultat 2006-2007 Cible : 3 services 2 services	Résultat 2005-2006 Cible : 3 services 2 services
Indicateur : Taux de satisfaction de la clientèle		
OI 3.3	Résultat 2006-2007 Cible : 80 % 88,7 %	Résultat 2005-2006 Cible : 80 % 93,0 %

### **La mise en place et l'amélioration de services en ligne**

En 2006-2007, trois activités ont permis d'adapter et d'améliorer les services offerts sur le site Web de l'institution.

#### **a. Un site Web adapté aux besoins des personnes ayant des déficiences visuelles**

L'année 2006-2007 a permis l'analyse du site Web portant sur les élections générales en vue de vérifier les correctifs qui devaient être apportés pour faciliter son accessibilité aux personnes ayant des déficiences visuelles.

Les modifications ont permis d'assurer l'accès au contenu pour les personnes aveugles, sourdes ou ayant une limitation cognitive et d'améliorer la lisibilité des textes.

#### **b. Une refonte de l'application Web « Trouvez vos bureaux de vote »**

Bien que, cette année, les travaux de refonte de l'application « Trouvez vos bureaux de vote » n'aient pu être achevés, cela n'a pas empêché le Directeur général des élections

de mettre en ligne, dans la section de son site Web consacrée aux élections générales du 26 mars 2007, l'application initialement mise au point. Et cette section a connu un succès immédiat.

En effet, plus de 420 000 visites ont été enregistrées pour cette section qui permettait aux électrices et aux électeurs, à partir de leur code postal et de leur numéro d'immeuble, de situer sur une carte géographique les commissions de révision, les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de vote ordinaire qui leur avaient été assignés.

Les travaux de refonte de cette application reprendront lorsque l'orientation technologique aura été définie par l'institution.

### ***c. Une plate-forme centrale sécurisée pour accéder aux services en ligne***

La plate-forme sécurisée est en ligne et les clientèles visées utilisent déjà le système depuis quelques mois. Cette plate-forme sert dorénavant de porte d'entrée à tous les services en ligne du Directeur général des élections dans le contexte du gouvernement en ligne.

### ***Une application pour la production de rapports de dépenses électorales***

Au cours de l'année, le Directeur général des élections a mis à la disposition des agents officiels des candidats s'étant présentés aux élections partielles du 14 août 2006 une application Web spécialement conçue pour la production des rapports de dépenses électorales. L'application, qui a été utilisée par 40 % des agents visés pour la production de leur rapport, a ensuite été fournie à tous les agents officiels des candidats s'étant présentés aux élections générales du 26 mars 2007.

### ***Le taux de satisfaction des usagers du site Web***

À nouveau, cette année, un sondage mené sur le site Web du Directeur général des élections a permis de mesurer le taux de satisfaction des usagers quant à la clarté et à la qualité de l'information contenue dans le site même, à la facilité de navigation, à la qualité de l'aspect visuel ainsi qu'à l'efficacité des fonctions de téléchargement et d'impression.

Le taux de satisfaction global se situe à 88,7 %, ce qui est appréciable. Néanmoins, la qualité du site Web et la qualité des services en ligne qui y sont offerts s'inscrivent dans un processus d'amélioration continu et les efforts se poursuivent en ce sens.

# 5 La Déclaration

## de services aux citoyens

### ■ 5.1 Les engagements

Adoptée par le Directeur général des élections en avril 2005, la Déclaration de services aux citoyens fait état des engagements de ce dernier et témoigne de son souci d'offrir des services de qualité à sa clientèle.

Les cinq engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens du Directeur général des élections sont les suivants :

- un traitement impartial, juste et équitable;
- une réponse rapide et courtoise;
- une information de qualité;
- un accès facile aux services;
- la confidentialité des renseignements personnels.



[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/publications/declaration\\_dge\\_fr\\_2009.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/publications/declaration_dge_fr_2009.pdf)

### ■ 5.2 Les résultats au 31 mars 2007

De manière à soutenir les actions du Directeur général des élections en matière de prestation de services, un plan d'action qui précise les aspects que l'institution compte améliorer est adopté chaque année.

La présente section expose les résultats obtenus quant aux objectifs d'amélioration fixés pour l'année 2006-2007 ainsi que ceux qui proviennent, d'une part, d'une étude sur la satisfaction de la clientèle réalisée par le Centre de renseignements du Directeur général des élections et, d'autre part, du sondage postélectoral.

## Une réponse rapide et courtoise

### — Les délais de réponse

Services téléphoniques	Résultat	Résultat
	2006	2005
	2007	2006
Temps d'attente maximal avant de parler à un préposé <b>Cible :</b> 92 % de réponses dans un délai de 2 minutes ou moins	96,7 %	96,7 %
Délai de réponse après avoir laissé un message <b>Cible :</b> 92 % de réponses le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 %	100 %

Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, le personnel du Centre de renseignements a répondu à 128 909 demandes de renseignements téléphoniques. De ce nombre, 123 031 citoyens ont obtenu une réponse dans un délai inférieur à 90 secondes. Seulement 303 des personnes qui ont composé le numéro de téléphone du Centre de renseignements ont entendu une tonalité d'occupation, alors que 25 539 citoyens ont raccroché après un délai d'attente moyen de 32 secondes, dont la majorité (soit 20 621) le 26 mars 2007, jour du scrutin.

À ce sujet, selon les normes généralement reconnues en matière de renseignements téléphoniques, il est permis de croire que les citoyens qui ont raccroché ont finalement réussi à parler à un préposé aux renseignements pour obtenir l'information recherchée. En effet, dans la grande majorité des cas, les citoyens préfèrent recomposer le numéro de téléphone du Centre de renseignements jusqu'à ce qu'ils obtiennent une réponse plutôt qu'attendre qu'un préposé se libère.

Comme la plupart des ministères et des organismes, le Directeur général des élections dispose d'un système de réponse vocale interactive qui permet aux citoyens d'obtenir des réponses préenregistrées à leurs questions, plus particulièrement en l'absence de préposés en dehors des heures d'ouverture des bureaux. Pendant l'année, 19 068 personnes ont accédé à ce système. Ainsi, les préposés aux renseignements ont assuré le suivi de 2 379 messages laissés sur la boîte vocale du Centre de renseignements alors que les bureaux du Directeur général des élections étaient fermés. De plus, au cours de la même période, 482 messages ont été enregistrés dans la boîte vocale du secrétariat téléphonique. Dans les deux cas, le personnel a répondu à tous les appels le jour même, ou le jour ouvrable suivant pour ceux qui ont été enregistrés après la fermeture des bureaux.

<b>Courrier</b>	<b>Résultat 2006 2007</b>	<b>Résultat 2005 2006</b>
Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier ou par télécopieur <b>Cible</b> : réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	87 %	87 %
Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique <b>Cible</b> : 92 % des accusés de réception envoyés le jour même ou le jour ouvrable suivant	98 %	79 %*
<b>Cible</b> : réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	95 %	95 %*

\* Ces données étaient issues du Secrétariat général seulement.

Cette année, l'ensemble des directions de l'institution a traité 1 325 lettres. Le Service du registre des partis politiques en a traité plus de 900. Si le délai moyen de réponse aux lettres a été de 5 jours pour 87 % d'entre elles (ce qui réduit de moitié le délai par rapport à la cible fixée à 10 jours), 179 réponses ont tout de même été envoyées dans un délai de plus de 10 jours ouvrables, notamment en raison des recherches qu'elles ont suscitées.

Les délais de réponse aux lettres transmises par courrier électronique ont été respectés dans 95 % des cas. Par ailleurs, le Centre de renseignements, principalement responsable de l'envoi des accusés de réception, a traité, à lui seul, 8 821 courriels. De ce nombre, seulement 500 ont obtenu une réponse dans un délai de 48 heures ou plus.

<b>Accueil au comptoir</b>	<b>Résultat 2006 2007</b>	<b>Résultat 2005 2006</b>
Délai d'attente maximal <b>Cible</b> : 92 % des citoyens accueillis dans un délai de 5 minutes ou moins	100 %	100 %

Même si ce n'est pas là le service le plus sollicité de l'institution, ce sont tout de même 174 personnes qui ont été accueillies au comptoir du Centre de renseignements au cours de l'année. Sans exception, chacune d'elles a été accueillie dans un délai de 5 minutes ou moins. Voilà une qualité de service que le Directeur général des élections entend maintenir.

<b>Demandes d'accès à l'information</b>	<b>Résultat 2006 2007</b>	<b>Résultat 2005 2006</b>
Délai pour obtenir une réponse à une demande d'accès <b>Cible</b> : réponse dans un délai de 20 jours ouvrables	100 %	100 %

Ce volet est traité plus en détail dans la deuxième section du prochain chapitre.

### **Une réponse rapide et courtoise et une information de qualité** — **Les résultats de l'étude sur la satisfaction de la clientèle**

Une fois de plus cette année, le Centre de renseignements du Directeur général des élections a mené une étude auprès de citoyens qui ont communiqué avec lui, par courriel et par téléphone, afin de vérifier leur satisfaction en ce qui a trait, dans un premier temps, à l'accès aux services et à la courtoisie du personnel et, dans un second temps, à la qualité de l'information reçue.

Au troisième trimestre de l'année 2006-2007, 155 personnes ont accepté de participer à cette étude. La compilation des données révèle un taux moyen de satisfaction de 97 % des répondants. Cet excellent résultat dépasse l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus et quelques données comparatives.

<b>Indicateur</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultat 2006 2007</b>	<b>Résultat 2005 2006</b>	<b>Résultat 2004 2005</b>
Taux de satisfaction des répondants quant à la courtoisie du personnel	90 %	96,0 %	97,0 %	96,0 %
Taux de satisfaction des répondants quant à la qualité de l'information	90 %	95,5 %	95,0 %	95,0 %
Taux d'abandon des appels mis en attente	Moins de 5 %	7,7 %*	4,9 %	ND
Taux des appels rejetés faute de lignes disponibles	Moins de 5 %	0,00 %	0,20 %	0,02 %

\* Seuls les résultats du quatrième trimestre ont dépassé la cible de 5 %. À noter que la majorité des appels abandonnés pendant ce trimestre (20 621 / 24 551) l'ont été le jour des élections alors que les préposés ont répondu à 10 810 demandes.

**Une réponse rapide et courtoise et une information de qualité**

**— Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle à la suite des élections générales du 26 mars 2007**

À l'occasion du sondage grand public effectué à la suite des élections générales, le Directeur général des élections a vérifié la satisfaction des électeurs ayant utilisé les services téléphoniques offerts au cours de la période électorale. Les résultats présentés ci-dessous s'appliquent tant aux appels faits directement au bureau du directeur du scrutin d'une circonscription électorale qu'au Centre de renseignements du Directeur général des élections.

Utilisation des services téléphoniques	Pourcentage de oui ou Note moyenne sur 10	
	2007	2003
Avez-vous communiqué avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale ou le Centre de renseignements du Directeur général des élections pour obtenir de l'information par téléphone?	3 %	8 %
Avez-vous communiqué avec :		
le bureau du directeur du scrutin?	49 %	42 %
le Centre de renseignements?	41 %	51 %
les deux?	2 %	—
Avez-vous facilement trouvé le numéro de téléphone?	9,5	8,8
Avez-vous rapidement parlé à quelqu'un?	8,7	7,9
L'information était-elle facile à comprendre?	8,7	8,5
Avez-vous obtenu une ligne rapidement?	8,6	7,8
Le personnel a-t-il été courtois?	8,0	8,7
Le service que vous avez obtenu répondait-il à vos attentes?	7,7	7,9
L'information était-elle fiable?	7,6	8,3
L'information était-elle complète?	7,6	8,1
Le personnel a-t-il tout fait pour résoudre votre problème?	7,5	7,9
Le personnel a-t-il été en mesure de répondre à vos questions?	7,3	8,1

- Moins de gens ont pris contact avec les services de renseignements téléphoniques cette année qu'en 2003. Il faut cependant se rappeler que 3 % des électeurs représentent près de 200 000 personnes. Malgré la faible proportion d'électeurs, il s'agit tout de même d'un volume d'appels important à traiter pour les différentes directions du Directeur général des élections.

- Cette année, une proportion un peu plus grande des appels aurait été dirigée vers les bureaux des directeurs du scrutin par rapport au Centre de renseignements. Après répartition de ceux qui ne se souviennent pas auquel des deux endroits ils ont appelé, on peut estimer que 56 % des répondants ont appelé dans les bureaux situés dans les circonscriptions électorales et 46 % au Centre de renseignements du Directeur général des élections.
- Les cinq derniers éléments, qui ont obtenu des notes moyennes se situant entre 7,3 et 7,7 sur 10, feront l'objet d'une réflexion pour mettre en place des mesures précises dans le Plan d'amélioration des services aux citoyens.

Le sondage grand public réalisé à la suite des élections générales de mars 2007 a permis de vérifier la pénétration et l'appréciation des annonces parues dans les journaux pendant la période électorale. Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus.

<b>Pénétration et appréciation des annonces parues dans les journaux</b>	<b>Pourcentage de oui ou Note moyenne sur 10</b>	
	<b>2007</b>	<b>2003</b>
Avez-vous vu l'une ou l'autre des annonces?	43 %	28 %
La publicité était-elle claire?	8,3	8,8
La publicité était-elle simple?	8,2	8,7
La publicité était-elle utile?	7,2	7,9

- La publicité écrite obtient une note correcte pour la clarté et la simplicité mais son utilité est mise en doute, sauf par les plus jeunes électeurs (moins de 25 ans) et les non-francophones qui lui accordent une note de 8,0 sur 10.

## **Une information de qualité**

### **— Les activités en cours**

À deux occasions en 2006-2007, le Directeur général des élections voulait faire la promotion, à l'interne, des bonnes pratiques pour répondre aux courriels des clientèles mentionnées dans la Déclaration de services aux citoyens et celles qui concernent la conservation de certains courriels. Comme première activité, un document a été diffusé en novembre 2006 à l'ensemble du personnel. Toutefois, les travaux préparatoires et la période électorale menant au scrutin de mars ont empêché la tenue de la seconde activité. Ce projet est donc remis à l'an prochain.

Les mêmes circonstances ont aussi eu un impact sur la révision de la moitié des avis et formulaires transmis aux électeurs et qui ont trait à leur inscription sur la liste électorale permanente. Seule la première étape a été réalisée, soit la détermination des avis et des formulaires devant faire l'objet de révision. Les nouveaux modèles seront conçus et livrés au cours de la prochaine année.

### **Le traitement des plaintes de service**

L'analyse des plaintes et des commentaires reçus constitue une source d'information de première importance qui permet à l'institution de juger de la qualité des services offerts et d'améliorer sa prestation de services. Cette année, la Politique de traitement des plaintes a permis à toutes les directions visées d'être fin prêtes à travailler en collégialité, pendant l'événement électoral, afin d'assurer un suivi rapide et, le cas échéant, d'apporter des correctifs immédiats aux problèmes énoncés par les citoyens.

Au cours de l'année, le Directeur général des élections a reçu 50 plaintes relativement à sa prestation de services. Comme le prévoit la Déclaration de services aux citoyens, toutes les plaintes reçues ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables, à l'exception de certaines plaintes reçues en période électorale et pour lesquelles le délai a été légèrement dépassé.

Le tableau suivant indique le nombre de plaintes de service reçues par sujet.

<b>Plaintes reçues par sujet*</b>		
<b>Durant l'événement</b>		
<b>Élections partielles : avril et août 2006</b>		
<b>Élections générales : mars 2007</b>		
Commission de révision	Distance à parcourir	1
	Horaire et lieu de la commission de révision	3
	Procédure	1
Déroulement du vote	Vote en présence des enfants	2
Personnel électoral	Heures travaillées	1
	Courtoisie ou compétence	8
	Mauvaise information donnée ou absence de précision	7
Publicité	Carte de rappel et avis d'inscription	4
	Documents bilingues	10
	Inscription sur la liste	2
	Vote au domicile	3
	Vote hors Québec	1
Vote hors Québec	Transmission des documents	3
		<b>TOTAL : 46</b>
<b>Hors événement</b>		
Heures d'ouverture des bureaux du Directeur général des élections		1
Mécanisme de votation (volet municipal)	Validité des résultats	2
Reconnaissance d'un parti politique	Procédure de vérification des demandes d'autorisation	1
		<b>TOTAL : 4</b>

\* Plaintes reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007.

Par ailleurs, un nombre considérable de commentaires a été transmis par les citoyens, en période électorale. Les principaux sujets abordés étaient le vote au domicile, le vote hors Québec, l'exercice du droit de vote restreint à trois jours et l'impossibilité de s'inscrire le jour même du scrutin.



# 6 L'application

de lois et de politiques

## ■ 6.1 La surveillance et l'application des lois

### **6.1.1 La vérification des rapports produits par les entités politiques**

En vertu des législations électorales, le Directeur général des élections a le devoir de vérifier si les partis, les instances d'un parti, les candidats et leurs représentants ou agents officiels se conforment aux dispositions portant sur le financement et le contrôle des dépenses électorales. À cet égard, il reçoit, examine et vérifie, à chaque année, les rapports financiers et, à la suite d'élections, les rapports de dépenses électorales qui lui sont transmis. Les rapports financiers des partis politiques provinciaux font tous l'objet d'une vérification financière par des vérificateurs externes et indépendants alors que ceux qui proviennent des partis municipaux sont généralement vérifiés lors d'une année d'élection. Les rapports financiers des instances d'un parti politique, les rapports de dépenses électorales de même que les rapports financiers des candidats et députés indépendants, quant à eux, ne font pas l'objet d'une vérification financière par des vérificateurs externes. En cette matière, c'est le Directeur général des élections qui doit agir, en quelque sorte, à titre de vérificateur externe.

Au regard des élections municipales de 2005, 1 395 candidats indépendants autorisés devaient produire un rapport de dépenses électorales et un rapport financier. De ceux-ci, 660 candidats devaient produire, en plus, un rapport financier additionnel. En outre, 1 586 candidats de partis autorisés devaient faire état de leurs dépenses électorales par l'entremise du rapport de dépenses électorales de leur parti politique. La vérification de ces rapports a été effectuée par les trésoriers municipaux. Ces derniers sont, pour ce faire, sous la supervision et l'autorité de la Direction du financement des partis politiques. Le travail des trésoriers municipaux a été révisé par la Direction du financement des partis politiques dans 42 % des municipalités de 5 000 habitants et plus alors que, pour les autres municipalités, une validation de leur travail a été faite à distance.

Au palier provincial, la Direction du financement des partis politiques a procédé à l'examen des 435 rapports financiers produits par les instances des partis politiques. Par ailleurs, l'objectif de vérifier en détail 10 % des rapports financiers des instances a été atteint. Cette nouvelle mesure est issue du Plan d'action 2003-2006 en matière de financement politique. D'ailleurs, dans le contexte des travaux du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, les membres des partis politiques étaient unanimement d'accord pour la mise en œuvre d'une telle mesure qui permet un resserrement des règles.

Par ces opérations de vérification, le Directeur général des élections s'assure que les entités politiques se conforment aux diverses dispositions régissant le financement politique. Lorsque ce n'est pas le cas, un dossier peut être remis à la Direction des affaires juridiques pour enquête et poursuite, le cas échéant.

### **6.1.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites**

Le directeur général des élections peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que de la Loi sur les élections scolaires. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. En outre, le directeur général des élections ou une personne qu'il autorise peut intenter une poursuite judiciaire. Le directeur général des élections décide généralement d'intenter une poursuite lorsque les faits reprochés constituent une infraction claire à la loi, que la qualité de la preuve laisse présager du succès de la poursuite et que la cause revêt un caractère d'exemplarité. L'ensemble de ces éléments permet au directeur général des élections de veiller au respect des dispositions de ces lois.

### **6.1.3 La Loi électorale Le volet « scrutins »**

Le rapport annuel 2005-2006 faisait état d'un dossier qui n'était pas fermé et qui concernait l'utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles qui sont prévues dans la Loi électorale. Au 31 mars 2007, ce dossier est réglé et n'a donné lieu à aucune poursuite.

Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, 340 dossiers de plaintes ont été ouverts relativement à de présumées irrégularités survenues lors des élections générales du 26 mars 2007. Au 31 mars 2007, 88 dossiers sont fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite. L'annexe I comprend la répartition de ces dossiers par sujets.

D'autre part, 919 plaintes ont été reçues au regard de l'application des dispositions de la Loi électorale. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 800 plaintes concernant l'exercice du droit de vote des femmes voilées;
- 46 plaintes relatives à l'emplacement des bureaux de vote;
- 37 plaintes visant l'exercice du droit de vote des membres du personnel électoral;
- 18 plaintes reliées à l'engagement du personnel électoral;
- 18 plaintes concernant l'exercice du droit de vote d'électeurs absents les jours du vote.

#### **Le volet « financement »**

Des 7 dossiers laissés en suspens et dont il est fait mention dans le rapport annuel 2005-2006, 3 ont été fermés au cours du présent exercice. Parmi ces dossiers, on trouvait 20 poursuites non terminées. Au 31 mars 2007, seules 2 poursuites ont connu leur dénouement, soit :

- deux constats pour « avoir versé une contribution sans avoir la qualité d'électeur » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 1 300 \$ et un retrait.

Parmi les poursuites, 16 font l'objet d'une contestation au niveau constitutionnel et sont toujours devant les tribunaux.

Au cours de l'année 2006-2007, le Directeur général des élections a intenté 2 autres poursuites dans ces dossiers.

Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, 121 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales dont la presque totalité auraient été commises lors des élections générales du 26 mars 2007. Au 31 mars 2007, 61 dossiers sont fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite. L'annexe I comprend la répartition par sujet des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale (financement) en 2006-2007.

D'autre part, 49 plaintes ont été reçues au regard de l'application des dispositions de la Loi électorale. Parmi celles-ci, 30 concernaient le débat des chefs diffusé sur une chaîne télévisée, 14 traitaient de l'intervention de tiers durant la campagne électorale et 5 visaient l'utilisation de la dénomination des partis politiques.

#### **6.1.4 La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités Le volet « scrutins »**

Des 67 dossiers laissés en suspens dans le rapport annuel 2005-2006 et qui étaient, pour la plupart, liés aux élections municipales du 6 novembre 2005, 61 ont été fermés en 2006-2007. Parmi ces dossiers, on trouvait 4 poursuites qui étaient toujours devant les tribunaux. Au 31 mars 2007, toutes ces poursuites ont connu leur dénouement. Elles se répartissent de la manière suivante :

- un constat pour « avoir manifesté son opposition à la tenue d'un scrutin référendaire à l'endroit où le registre était accessible » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 250 \$;
- un constat pour « avoir effectué du travail de nature partisane en sa qualité de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité » : un retrait;
- un constat pour « avoir aidé un fonctionnaire ou employé de la municipalité à effectuer du travail de nature partisane » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 1 000 \$;
- un constat pour « avoir posé sa candidature à un poste de membre du conseil de la municipalité en sachant qu'il n'était pas éligible » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$.

Au cours de l'année 2006-2007, 13 autres poursuites ont été intentées dans ces dossiers.

Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, 10 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions lors de signatures de registres, de référendums ou d'élections partielles municipales. Ces dossiers portaient, entre autres, sur la confection et l'utilisation de la liste électorale, l'éligibilité de candidats, l'organisation de la tenue de registre et le travail partisan. Au 31 mars 2007, 6 dossiers sont fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite.

L'annexe I comprend la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins) en 2006-2007.

### **Le volet « financement »**

Des 98 dossiers laissés en suspens, dont fait mention le rapport annuel 2005-2006, 88 ont été fermés au cours du présent exercice. De plus, on y trouvait 7 poursuites qui n'étaient pas terminées. Au 31 mars 2007, 6 poursuites ont connu leur dénouement. Elles se répartissent de la manière suivante :

- un constat pour « avoir renoncé à réclamer le paiement d'un bien ou d'un service dont le coût constitue une dépense électorale » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 2 500 \$;
- un constat pour « avoir versé une contribution en bien ou en service sans avoir la qualité d'électeur » : un retrait;
- un constat pour « avoir transmis un rapport de dépenses électorales incomplet » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 1 000 \$;
- un constat pour « avoir transmis par l'entremise de son agent officiel un rapport de dépenses électorales incomplet » : un retrait;
- un constat pour « avoir transmis un rapport de dépenses électorales sans avoir acquitté toutes les réclamations » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir réclamé ou accepté un prix différent du prix ordinaire pour un bien ou service » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$.

Au cours de l'année 2006-2007, 33 autres poursuites ont été intentées dans ces dossiers.

Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, 62 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales qui, pour la majorité, sont liées aux élections municipales du 6 novembre 2005.

Parmi ces dossiers, 16 poursuites ont été intentées au cours du présent exercice. Au 31 mars 2007, 19 dossiers sont ouverts et 10 poursuites sont toujours pendantes devant les tribunaux.

L'annexe I comprend la répartition par sujet des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement) en 2006-2007.

### **6.1.5 Le registre et les référendums municipaux**

Au moment de l'adoption de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (2003, c. 14), le Directeur général des élections s'était vu confier la responsabilité de la tenue des scrutins référendaires du 20 juin 2004 dans les municipalités où les citoyens s'étaient prononcés pour la tenue d'un tel scrutin durant la période de signature des registres en mai 2004.

Durant la période des registres et des scrutins référendaires, les contributions et les dépenses étaient régies par le Règlement sur les contributions et dépenses lors de la consultation sur la réorganisation territoriale municipale ((2004) 13B G.O. II, 1555B). Le Directeur général des élections était responsable de l'application de ce règlement qui prévoyait des sanctions pénales en cas de non-respect de ses dispositions.

Le rapport annuel 2005-2006 faisait état d'un dossier concernant de présumées irrégularités à un rapport de dépenses réglementées produit à la suite des scrutins référendaires du 20 juin 2004 qui n'était pas terminé. Au 31 mars 2007, ce dossier est fermé et n'a donné lieu à aucune poursuite.

### **6.1.6 La Loi sur les élections scolaires**

Lors des élections scolaires du 16 novembre 2003, le Directeur général des élections s'était vu confier de nouveaux pouvoirs, dont celui de faire enquête et de déposer des plaintes pénales. À la suite de ces élections, certains candidats n'avaient pas remboursé la totalité de leurs dettes et devaient, par conséquent, produire un rapport financier additionnel au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Dans le rapport annuel 2005-2006, il était fait mention que, sur les 12 dossiers liés à la non-production de ce rapport financier ou à de présumées irrégularités à celui-ci, 3 dossiers n'étaient pas fermés dont 2 faisaient l'objet de poursuites. Au 31 mars 2007, ces poursuites ont connu leur dénouement, soit :

- deux constats pour « avoir omis de produire un rapport financier additionnel pour l'année 2004 à la suite des élections générales du 16 novembre 2003 » : un jugement de culpabilité et une amende de 250 \$ et un retrait.

Au cours du présent exercice, une autre poursuite a été intentée dans ces dossiers et est toujours devant les tribunaux.

Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, un seul dossier a été ouvert pour la non-production d'un rapport financier et de dépenses électorales à la suite d'une élection partielle tenue à l'hiver 2006. Ce dossier a donné lieu à une poursuite.

Par ailleurs, le dossier qui avait été laissé en suspens dans le rapport annuel 2005-2006 concernant l'éligibilité d'un candidat ainsi que celui qui a été ouvert au cours du présent exercice, dossier selon lequel du travail partisan aurait été effectué par un employé d'une commission scolaire lors d'élections partielles, sont fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite.

L'annexe I comprend la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections scolaires en 2006-2007.

### **6.1.7 Les affaires judiciaires**

#### **Le mode de scrutin**

Le 25 mars 2004, une requête en jugement déclaratoire était signifiée au Directeur général des élections et au Procureur général du Québec pour déclarer inopérante la Loi électorale au motif que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour contreviendrait aux dispositions des chartes canadienne et québécoise.

À l'automne 2005, une requête en irrecevabilité présentée par le Procureur général du Québec devant la Cour supérieure était rejetée. En janvier 2006, le Procureur général du Québec présentait une requête pour permission d'en appeler devant la Cour d'appel du Québec. Cette dernière a été rejetée.

Les 14 et 18 décembre 2006, le Procureur général du Québec et le Directeur général des élections ont produit leur déclaration de dossier complet. La date d'audition n'a pas encore été fixée.

#### **Les listes référendaires**

À la suite des scrutins référendaires qui se sont tenus conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, des procédures judiciaires ont été intentées pour contester les résultats des scrutins au motif que les listes référendaires utilisées comportaient le nom de personnes qui n'avaient pas la qualité de « personne habile à voter » dans trois secteurs correspondant à deux anciennes municipalités. Ces procédures ont donc été déposées pour deux secteurs de la Ville de Montréal, soit Roxboro et l'Île Bizard, et un secteur de la Ville de Gatineau, soit Masson-Angers.

En ce qui concerne le secteur de Roxboro, une requête en irrecevabilité présentée par le Directeur général des élections avait été accueillie, le 17 décembre 2004, par la Cour supérieure. Cette décision, portée en appel devant la Cour d'appel, a été maintenue le 28 mars 2006 et, en conséquence, le jugement rendu en première instance a été confirmé. Il n'y a pas eu d'appel de la décision de la Cour d'appel.

Pour ce qui est du secteur de l'Île Bizard, certaines requêtes préliminaires ont été entendues par la Cour supérieure et des interrogatoires hors cour se sont tenus. Le dossier doit être prêt pour audition avant le 29 mai 2007, y compris la production d'une défense amendée par le Directeur général des élections à la suite des amendements apportés par les demandeurs à leur requête introductive d'instance.

Enfin, en ce qui a trait au secteur de Masson-Angers, après audition d'une journée qui portait sur la requête en irrecevabilité concernant une des conclusions recherchées dans la requête introductive d'instance présentée par le Directeur général des élections, les demandeurs annonçaient qu'ils produiraient une requête introductive d'instance amendée. Cette requête a été produite le 24 octobre 2006 et des interrogatoires hors cour se sont tenus en février 2007. Le Directeur général des élections doit déposer une défense amendée pour le 15 juin 2007.

### ***La Ville de Saint-Constant***

Le 30 mars 2006, une requête en annulation de l'élection du maire et de six conseillers municipaux élus, lors du scrutin du 6 novembre 2005 dans la Ville de Saint-Constant, était signifiée au Directeur général des élections, mis en cause dans cette procédure. Le motif invoqué pour demander l'annulation de l'élection était le dépassement du montant limite de dépenses électorales permises de près de 48 % par le parti politique sous la bannière duquel les défendeurs ont été élus.

Des requêtes préliminaires ont été entendues et des interrogatoires hors cour se sont tenus. L'audition de la requête en annulation de l'élection qui a duré douze jours s'est échelonnée sur une période d'environ un mois, à compter du 26 mars 2007, au palais de justice de Longueuil. Des plaidoiries écrites ont été requises par le tribunal. Celles-ci doivent être terminées pour le 30 mai 2007.

### **La Ville de Mirabel**

Le 14 mars 2007, une requête introductive d'instance en mandamus était signifiée par le Directeur général des élections à la Ville de Mirabel ainsi qu'à son trésorier pour demander au tribunal d'ordonner au trésorier de remplir ses obligations légales et de procéder au remboursement des dépenses électorales d'un candidat à la mairie et à la Ville de Mirabel de ne pas entraver le travail de son trésorier.

### **Les autres plaintes pénales**

Dans 18 dossiers de plaintes pénales, soit des poursuites intentées par le Directeur général des élections contre la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et des syndicats affiliés, le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec, Médias transcontinental inc. et monsieur Nicolas Villeneuve, agent officiel, le Procureur général du Québec a dû intervenir pour défendre les dispositions de la Loi électorale ou de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui étaient contestées par ces défendeurs en s'appuyant sur la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise.

L'audition des 16 dossiers concernant la fédération et les syndicats est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2007.

Dans le dossier de Médias transcontinental inc., un jugement quant à l'aspect pénal a été rendu le 31 mai 2006. Ce dernier déterminait que l'infraction reprochée avait été prouvée. L'audition de l'aspect constitutionnel du dossier doit avoir lieu les 11 et 12 juin 2007.

Enfin, dans le dossier de M. Nicolas Villeneuve, le Procureur général du Québec avait présenté une requête en irrecevabilité de l'avis d'intention de contester la constitutionnalité de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités déposée par le défendeur. Le Procureur général a eu gain de cause ce qui a ainsi réglé l'aspect constitutionnel de ce dossier. L'aspect pénal du dossier sera entendu le 19 juillet 2007.

## ■ **6.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents**

Le Directeur général des élections est toujours soucieux de protéger les renseignements personnels qu'il détient. En 2006-2007, outre qu'elle a poursuivi les actions entreprises au cours des années précédentes, l'institution a introduit de nouveaux moyens pour informer les citoyens et faciliter l'accès à l'information.

### **6.2.1 La protection des renseignements personnels**

Au cours de l'année, des communiqués internes ont été diffusés à tout le personnel pour rappeler les règles concernant la protection des renseignements personnels, la destruction sécuritaire de documents, les précautions à prendre concernant la transmission de données par courriel et l'accès limité aux renseignements médicaux.

De plus, des sessions de formation sont toujours offertes aux nouveaux employés, très nombreux en cette année électorale, et aux nouveaux directeurs du scrutin. Les employés qui obtiennent un accès à la liste électorale permanente signent d'ailleurs un formulaire d'engagement à la confidentialité et à la discrétion.

Enfin, des règles particulières de procédure ont été établies en ce qui a trait aux sondages. Ainsi, la nouvelle politique de sondage et de mesure de la satisfaction des clientèles que l'institution a adoptée cette année oblige les auteurs et les responsables de questionnaires à tenir compte de la protection des renseignements personnels.

### **6.2.2 L'accès aux documents**

La mise en application de nombreuses modifications à la Loi sur l'accès a obligé le Directeur général des élections à faire des ajouts et des modifications dans ses documents.

Le comité de travail pour la diffusion de l'information sur le site Web du Directeur général des élections a réalisé un premier projet. Il s'agit d'une nouvelle section intitulée « Accès aux documents et protection des renseignements personnels ». Accessible depuis le 21 décembre dernier sur le site Web, cette section place l'institution à l'avant-garde au sein de l'administration publique puisque ce n'est qu'au cours des prochains mois qu'un règlement sera adopté pour obliger les ministères et les organismes québécois à rendre facilement et rapidement accessibles plusieurs documents sur leur site Web.

Bien que ce règlement ne s'applique pas au Directeur général des élections, ce dernier a néanmoins voulu s'inscrire dans cette volonté d'accessibilité et de transparence en ouvrant cette nouvelle section. Depuis son implantation, elle a été consultée par 3 766 internautes. La sous-section concernant les renseignements personnels est la plus consultée (3 181 internautes).

Quant aux demandes d'accès traitées par l'institution en 2006-2007, le tableau qui suit en présente la répartition.

Répartition des demandes	Demandes d'accès : Documents	Demandes d'accès : Renseignements personnels	Total
Nombre de demandes reçues	68	23	91
Nombre de demandes acceptées	61	12	73
Nombre de demandes acceptées partiellement	2	6	8
Nombre de demandes refusées	3	4	7
Nombre de demandes retirées	2	1	3
Délai moyen de traitement de ces demandes			6,9 jours

### ■ 6.3 L'égalité en emploi

Le Directeur général des élections maintient ses pratiques de gestion pour intégrer le programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique.

Au 31 mars 2007, l'institution compte 197 personnes de statut permanent et occasionnel nommées conformément à la Loi sur la fonction publique. À ce nombre s'ajoutent 56 personnes de statut temporaire engagées en vertu de la Loi électorale. Le tableau qui suit donne le portrait de la répartition de l'effectif permanent entre les diverses catégories et le nombre de nominations conformément au Programme d'accès à l'égalité.

### 6.3.1 Le formulaire de reddition de comptes en matière d'accès à l'égalité en em-

## AIDE-MÉMOIRE POUR LA REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

### 1. Renseignements généraux

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique :

« Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

Rappelons également qu'en vertu de l'article 53 de cette même loi :

« À la suite d'un concours, la nomination d'un fonctionnaire est faite au choix parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche, déterminés par le Conseil du trésor, à l'égard des diverses composantes de la société québécoise. »

### 2. Données globales

#### L'embauche totale au cours de la période 2006-2007

	RÉGULIERS <sup>1</sup>	OCCASIONNELS <sup>2</sup>	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	8	72	7	5

#### Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2007

Effectif total (personnes)	181
----------------------------	-----

### 3. Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

#### Taux d'embauche des groupes cibles 2006-2007

**Rappel de l'objectif d'embauche :** atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2006-2007	EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2006-2007					TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI <sup>3</sup>
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	
Réguliers	8	2	-	-	-	2	25 %
Occasionnels	72	8	-	-	1	9	12,5 %
Étudiants	7	-	-	-	-	-	-
Stagiaires	5	-	-	-	-	-	-
Total	92	10	-	-	1	11	12 %
<b>Taux d'embauche par groupe cible<sup>4</sup></b>		10,9 %	-	-	0,01 %	12 %	

<sup>1</sup> Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les recrutements.

<sup>2</sup> Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

<sup>3</sup> Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale 2006-2007 dans le statut d'emploi.

<sup>4</sup> Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale 2006-2007.

### Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones des autochtones et des personnes handicapées

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
2004-2005 <sup>5</sup>	-	1,5 %	15,4 %	-
2005-2006	16,7 %	31,3 %	26,7 %	-
2006-2007	25 %	12,5 %	-	-

### Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

**Rappel des objectifs :** pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

GROUPES CIBLES	2005		2006		2007	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL
Communautés culturelles	3	1,6 %	4	2,2 %	5	2,8 %
Autochtones	1	0,5 %	1	0,5 %	1	0,6 %
Anglophones	0	0	1	0,5 %	1	0,6 %
Personnes handicapées	1	0,5 %	1	0,5 %	1	0,6 %

## 4. Femmes

### Taux d'embauche des femmes 2006-2007

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	4	28	3	2	37
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2006-2007	50 %	38,9 %	42,9 %	40 %	92 %

### Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2007

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL <sup>6</sup>	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers en place	17	81	43	37	-	2	180
Nombre de femmes en place	6	40	24	34	-	-	104
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	35,3 %	49,4 %	55,8 %	91,9 %	-	-	57,8 %

## 5. Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures mises en place dans les ministères et organismes afin de favoriser la gestion de la diversité. À titre d'exemple, vous pouvez faire état de la tenue de sessions de sensibilisation, de la signification d'une attente aux gestionnaires.

<sup>5</sup> Le taux d'embauche global des groupes cibles pour l'année 2004-2005 doit exclure les personnes handicapées puisque ces dernières n'étaient pas visées par l'objectif du 25 % d'embauche durant cette année.

<sup>6</sup> Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

## **ploi**

### **6.3.2 Les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées**

(Voir la section 3 du formulaire de reddition de comptes, pages 82 et 83)

#### **L'embauche**

(Voir le premier tableau de la section 3 du formulaire de reddition de comptes, pages 82 et 83)

Comme tous les ministères et les organismes de la fonction publique québécoise, le Directeur général des élections a un objectif d'embauche de 25 % à atteindre pour l'ensemble des groupes cibles. Ces derniers sont les communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. En 2006-2007, le Directeur général des élections a engagé deux membres de communautés culturelles, ce qui représente 25 % de l'embauche du personnel permanent pour l'année. Il a aussi engagé huit personnes ayant un statut aussi bien occasionnel que temporaire issues de communautés culturelles et une personne handicapée, ce qui représente respectivement 11,1 % et 12,5 % du personnel engagé dans ces statuts.

#### **Les résultats comparatifs**

(Voir le deuxième tableau de la section 3 du formulaire de reddition de comptes, pages 82 et 83)

Ce tableau démontre, d'une part, une tendance à la hausse du taux d'embauche global des groupes visés, principalement en ce qui a trait au personnel permanent. Il laisse voir, d'autre part, une légère augmentation du taux de représentativité des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées au fil des ans.

#### **La représentativité**

(Voir le troisième tableau de la section 3 du formulaire de reddition de comptes, pages 82 et 83)

L'objectif d'embauche de 25 % devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 9 % du personnel permanent pour les membres issus de communautés culturelles y compris les autochtones et les anglophones.

Dans un même ordre d'idées, l'objectif d'embauche de personnes handicapées devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 2 % parmi le personnel permanent.

### **6.3.3 Les femmes**

(Voir la section 4 du formulaire de reddition de comptes, pages 82 et 83)

#### **L'embauche**

(Voir le premier tableau de la section 4 du formulaire de reddition de comptes, pages 82 et 83)

En 2006-2007, le Directeur général des élections a engagé 4 employées permanentes, 28 occasionnelles et temporaires, 3 étudiantes et 2 stagiaires, ce qui représente respectivement 50 %, 38,9 %, 42,9 % et 40 % du personnel embauché pour chacun de ces statuts.

#### **La représentativité**

(Voir le second tableau de la section 4 du formulaire de reddition de comptes, pages 82 et 83)

Il est intéressant de noter la représentativité des femmes par catégorie d'emploi. Ainsi, les femmes représentent : 35,3 % du personnel d'encadrement, 49,6 % du personnel professionnel, 55,8 % du personnel technicien assimilé et 91,9 % du personnel de bureau, pour un total de 57,5 %.

## **6.4 La protection des non-fumeurs dans certains lieux publics**

Le Directeur général des élections applique, en vertu de la Loi sur le tabac, l'interdiction complète de fumer dans ses locaux administratifs.

## **6.5 La politique linguistique**

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la Charte de la langue française, le Directeur général des élections a adopté, en juin 1999, une politique linguistique qui s'en inspire largement.

Cette politique a été préparée dans le respect de la mission du Directeur général des élections, qui consiste à assurer le plein exercice du droit de vote de tous les électeurs et électrices du Québec, de même que le droit de soumettre sa candidature. Les règles qui y sont édictées guident les activités du personnel en matière linguistique pour tous les types de documents et de communications provenant de l'institution.

En règle générale, la politique linguistique du Directeur général des élections respecte la Charte de la langue française. La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique sur les marchés publics et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information sont donc appliquées dans leur ensemble.

Toutefois, à l'occasion d'élections, des mesures linguistiques particulières sont adoptées pour permettre l'exercice des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne, compte tenu des courts délais du calendrier électoral et du devoir d'information envers chaque électeur ou électrice s'exprimant dans une autre langue que le français.

En outre, comme cela est prévu dans la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, le Directeur général des élections a déposé à l'Office québécois de la langue française, en août 2006, son rapport de francisation des technologies de l'information.

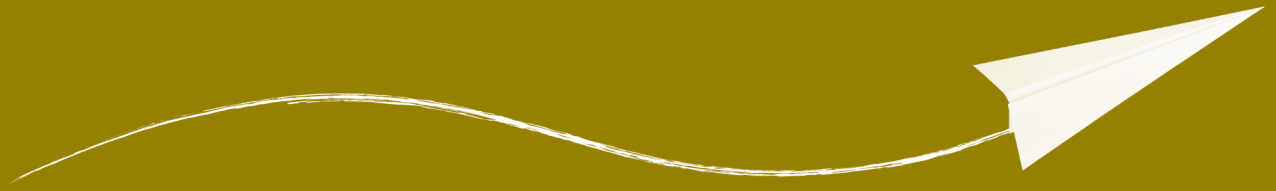
## ■ **6.6 La politique de santé des personnes au travail**

### **6.6.1 Un milieu de vie de qualité**

Le Directeur général des élections a à cœur la santé des personnes. Le Service des ressources humaines multiplie donc les moyens afin que son personnel acquière et maintienne une bonne santé physique et psychologique. À cet effet, pour une deuxième année consécutive, le calendrier des activités s'y rapportant a pris la forme d'un passeport santé.

Cette programmation comprend, entre autres, un dîner-conférence ayant pour thème le dépistage du cancer du sein. D'autres activités, telles que la formation en réanimation cardiorespiratoire, le cours d'étirements (*stretching*), le vaccin contre la grippe, le massage sur chaise, l'évaluation ergonomique des postes de travail et l'évaluation de la condition physique, sont devenues récurrentes étant donné leur grande popularité auprès du personnel. Enfin, la marche nordique fait partie des nouveautés inscrites à la programmation de 2006-2007.

D'autres programmes inclus dans la Politique sur la santé des personnes au travail sont constamment renforcés. C'est le cas, notamment, du Programme de reconnaissance pour lequel un comité a été constitué. Ce dernier a travaillé à organiser des activités liées à la reconnaissance au travail.



# 7 Les recommandations

## ■ 7.1 L'amélioration de la liste électorale permanente du Québec

En vigueur depuis maintenant dix ans, la liste électorale permanente est d'excellente qualité. Des améliorations sont cependant souhaitables pour garantir cette qualité, voire l'augmenter.

### **Constat n° 1**

Les élections générales du 26 mars 2007 ont permis de constater qu'un certain nombre d'électeurs n'étaient pas inscrits sur la liste électorale permanente. Le fichier de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) constitue la source d'information la plus complète sur la population québécoise. Cependant, les échanges de renseignements permis par la loi entre la RAMQ et le Directeur général des élections ne concernent pas l'ensemble des personnes inscrites à ce fichier.

### **Recommandations**

Dans un objectif de bonification de la liste électorale permanente, le Directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin de pouvoir :

- obtenir de la RAMQ la liste de tous les assurés de 18 ans et plus, citoyens canadiens, qui ne sont pas recoupés avec la liste électorale permanente du Québec. Les personnes qui font partie de ce groupe possèdent probablement la qualité d'électeur sans être inscrites sur la liste électorale permanente. Elles ont donc le même profil que les électeurs qui se sont présentés pour s'inscrire, pendant la période de révision de la liste électorale, en vue des élections du 26 mars 2007;
- communiquer avec les personnes de ce groupe afin de les inviter à s'inscrire sur la liste électorale permanente du Québec.

### **Constat n° 2**

L'étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), réalisée en 2006 à la demande du Directeur général des élections, a mis en relief la difficulté de mettre à jour les inscriptions à la liste électorale permanente des électeurs qui déménagent à l'extérieur du

Québec sans en informer le Directeur général des élections. Des études entreprises avec le directeur général des élections du Canada ont permis d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'utiliser les données du Registre national des électeurs du Canada pour mettre à jour la liste électorale permanente au regard de cette clientèle particulière.

Chaque trimestre, Élections Canada met à jour le Registre national des électeurs canadiens du Québec à l'aide de données transmises par le Directeur général des élections du Québec, conformément aux dispositions de la Loi électorale. Les études ont démontré que plusieurs électeurs toujours inscrits sur la liste électorale permanente du Québec étaient aussi inscrits au Registre national des électeurs mais à une adresse située dans une autre province ou un territoire canadien.

### **Recommandation**

Le Directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin de pouvoir :

- mettre à jour la liste électorale permanente du Québec à l'aide de l'information reçue d'Élections Canada, information contenue dans le Registre national des électeurs et concernant, notamment, les personnes inscrites sur la liste électorale permanente du Québec qui sont déménagées dans une autre province ou un territoire canadien.

## **7.2 L'identification des électeurs**

### **Constat**

Lors des élections générales du 26 mars 2007, une décision a dû être prise par le directeur général des élections, en vertu de l'article 490 de la Loi électorale, relativement à l'identification des électeurs.

En effet, à la suite de précisions apportées quant à l'application des dispositions de la loi, le directeur général des élections a craint que des problèmes de sécurité et d'entrave au bon déroulement du scrutin ne surviennent dans les bureaux de vote le 26 mars dernier. C'est ainsi qu'il en est venu à adapter les dispositions des articles 335.2 et 337 de la Loi électorale afin que toute personne qui se présente à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité des électeurs ait le visage découvert.

Cette mesure a assuré la sécurité des électeurs qui voulaient exercer leur droit de vote et a permis que le vote se déroule conformément aux règles établies. Cependant, elle ne s'appliquait que dans le contexte des élections générales de mars 2007.

**Recommandation :**

Le Directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin de :

- prévoir que toute personne qui se présente à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité des électeurs ait le visage découvert.

**7.3 Les préposés à la liste électorale**

**Constat**

À l'occasion d'élections générales, au-delà de 21 000 bureaux de vote sont installés dans plus de 3 000 endroits de votation répartis sur le territoire québécois. Or, en vertu de la Loi électorale, chaque bureau de vote doit réunir un scrutateur, un secrétaire et deux préposés à la liste électorale, nommés par le Directeur général des élections, sur la recommandation des partis politiques qui se sont classés premier et deuxième dans la circonscription électorale au scrutin précédent.

Les partis politiques ont de plus en plus de difficulté à recommander aux directeurs du scrutin le nombre de personnes suffisant pour agir comme personnel électoral. Dans certains cas, les directeurs du scrutin doivent recourir à d'autres solutions afin de pourvoir aux postes.

L'expérience démontre, par ailleurs, que le nombre de préposés à la liste électorale exigé par la Loi électorale est supérieur aux besoins réels. Dans les faits, une seule personne pourrait facilement assumer les responsabilités de préposé à la liste électorale.

**Recommandations**

Le Directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin de :

- prévoir qu'un seul préposé à la liste électorale soit présent par bureau de vote;
- prévoir qu'en cas d'impossibilité d'assurer la présence d'au moins un préposé à la liste électorale dans un bureau de vote, les fonctions de préposé soient effectuées par le scrutateur et le secrétaire du bureau de vote.



# ANNEXES



# Annexe I

## ■ **Plaintes et poursuites**

***Dossiers traités au regard de la Loi électorale (scrutins)  
du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007***

<b>Sujet</b>	<b>Dossiers fermés</b>	<b>Dossiers ouverts</b>	<b>Total</b>
Déclaration de candidature	1	1	2
Inscription et radiation de la liste électorale	73	189	262
Temps alloué pour voter		5	5
Vote à répétition		1	1
Exercice du droit de vote		24	24
Déroulement du vote, par anticipation ou le jour du scrutin	5	9	14
Vote hors Québec	7	8	15
Travail du personnel électoral	1	5	6
Dépouillement du scrutin		7	7
Accessibilité des bureaux de vote	1	1	2
Distribution de la carte de rappel		2	2
Total	88	252	340

**Dossiers traités au regard de la Loi électorale (financement)  
du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007**

<b>Sujet</b>	<b>Dossiers fermés</b>	<b>Dossiers ouverts</b>	<b>Total</b>
Contributions illégales		5	5
Sollicitation de contributions sans être autorisé	1		1
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	27	28	55
Publicité électorale durant la période d'interdiction		3	3
Publicité électorale non identifiée conformément à la Loi	8	14	22
Stratégie publicitaire		1	1
Affiches publicitaires posées avant le début de la période électorale	3		3
Affiches publicitaires fixées avec des clous ou des broches	2	5	7
Affiches publicitaires posées sur des poteaux de signalisation routière, des arbres, des viaducs ou des terrains municipaux	15	2	17
Affiches publicitaires compromettant la sécurité routière	5	2	7
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>121</b>

**Poursuites intentées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 en vertu de la Loi électorale (financement) (L.R.Q., c. E-3.3)**

État des dossiers au 31 mars 2007

**Consentir un prêt sans être un électeur, une banque, une société de fiducie ou une coopérative de services financiers (L.E., art. 87, 88 (4<sup>o</sup>), 564)**

Société de gestion D.F. Cardinal inc.	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
---------------------------------------	--------------------------	--------

**Aider une personne morale à consentir un prêt sans qu'elle soit un électeur, une banque, une société de fiducie ou une coopérative de services financiers (L.E., art. 87, 88 (4<sup>o</sup>), 564, 566)**

Cardinal, Denis	Dossier retiré	
-----------------	----------------	--

**Poursuites intentées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins) (L.R.Q., c. E-2.2)**

État des dossiers au 31 mars 2007

**Tenter d'obtenir qu'une personne s'abstienne de poser sa candidature à un poste de membre du conseil de la municipalité (L.E.R.M., art. 590 (1<sup>o</sup>), 640)**

St-Hilaire, Serge	Acquittement	
-------------------	--------------	--

**Faire de la publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote (L.E.R.M., art. 283, 636.2, 644.1)**

Cloutier, Gilles	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Poirier, Dany	En attente du jugement	

**Manifester son opposition à un candidat sur les lieux d'un bureau de vote (L.E.R.M., art. 283, 636.2, 644.1)**

Jetté, Jean	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
-------------	--------------------------	--------

**Effectuer du travail de nature partisane alors que la personne est fonctionnaire ou employée de la municipalité (L.E.R.M., art. 284, 594 (2<sup>o</sup>), 640, 645)**

Camirand, Richard	Audition : 17 et 18 oct. 2007	
Desbiens, Francine	Audition : 11 juin 2007	
Gratton, Michel	Acquittement	
Jolin, Lorette	Audition : 16 mai 2007	

**Effectuer du travail de nature partisane en sa qualité d'association représentant les intérêts de certains employés de la municipalité (L.E.R.M., art. 284, 636 (1<sup>o</sup>), 644)**

Syndicat des cols bleus de Sainte-Marthe-sur-le-Lac SCFP local 1962	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
--	--------------------------	--------

**Poser sa candidature à un poste de membre du conseil de la municipalité en sachant qu'il n'était pas éligible (L.E.R.M., art. 632 (1<sup>o</sup>), 639)**

Bourdeau, Michel	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Lapierre, Jonathan	Audition : 13 juin 2007	

**Déclarer fausement que des signatures d'appui à sa candidature ont été apposées en sa présence (L.E.R.M., art. 632 (4°), 639)**

Cressaty, Alain	Audition : 27 juin 2007	
-----------------	-------------------------	--

**Porter assistance à un électeur alors qu'il avait déjà porté assistance à un autre électeur au cours du scrutin (L.E.R.M., art. 228.0.6 (édicte par l'article 4.29 de l'entente concernant l'essai de nouveaux mécanismes de votation conclue conformément à 659.2), 636.2, 644.1)**

Duchesne, Gaston	Plaidoyer de culpabilité	200 \$
------------------	--------------------------	--------

**Poursuites intentées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement) (L.R.Q., c. E-2.2)**

État des dossiers au 31 mars 2007

**Contracter un emprunt auprès d'un électeur ou obtenir de lui un cautionnement en sachant que l'acte de l'électeur avait pour effet de lui faire dépasser le maximum prévu (L.E.R.M., art. 447.1, 618 (2.1), 641)**

Perron, Robert	Audition pro forma : 12 juin 2007	
Rochon, Jean-Claude	Plaidoyer de culpabilité	500 \$

**Consentir un prêt ou contracter un cautionnement en vue de garantir un prêt à un parti en sachant que tel acte avait pour effet de lui faire dépasser le maximum prévu (L.E.R.M., art. 447.1, 618, 641)**

Hamelin, Serge	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Pépin, Gilles	Audition pro forma : 12 juin 2007	

**Omettre de remettre au trésorier de la municipalité une somme d'argent correspondant à l'excédant de 20 % du total des contributions recueillies (L.E.R.M., art. 441, 636.2, 644.1)**

Malone, Sean	Audition : 27 juin 2007	
--------------	-------------------------	--

**Faire ou autoriser une dépense électorale sans être agent officiel (L.E.R.M., art. 455, 622 (1o), 641)**

91633 Canada inc.	Audition pro forma : 12 juin 2007	
Arbic, Rhéo	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Arcouette, Pierre	Audition pro forma : 12 juin 2007	
Asselin, Michel	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Association des citoyens et citoyennes de Saint-Colomban	Dossier retiré	
Association des citoyens et citoyennes de Saint-Colomban	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Bajouk, Simon	Audition pro forma : 12 juin 2007	
Groupe Rousseau Construction inc.	Audition pro forma : 12 juin 2007	
Jetté, Jean	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Piché, Guy	Audition pro forma : 31 mai 2007	
Recyclage M.H. Bourassa inc.	Audition pro forma : 12 juin 2007	
Rousseau, Raymond	Audition pro forma : 12 juin 2007	

**Permettre, en sa qualité de candidat ou chef de parti, qu'une dépense électorale soit faite ou acquittée autrement que de la façon permise (L.E.R.M., art. 595.1, 640)**

Blanchet, Denis	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Bordeleau, Robert	Dossier retiré	
D'Aoust, François-P.	Audition pro forma : 20 juin 2007	
Mahi, Max	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Rosenbaum, Irving	En attente d'un plaidoyer	

**Faire ou autoriser des dépenses électorales dépassant le maximum permis (L.E.R.M., art. 465, 595.1, 640)**

Lavallée, Colette	Audition pro forma : 4 juin 2007	
Perron, Robert	Audition pro forma : 12 juin 2007	

**Placer des affiches sur des poteaux utilisés à des fins d'utilité publique en les fixant à l'aide de clous (L.E.R.M., art. 285.7, 636.1 (1°), 639)**

Drapeau, Denis	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
----------------	--------------------------	--------

**Amener quelqu'un à placer des affiches sur des poteaux utilisés à des fins d'utilité publique en les fixant à l'aide de clous (L.E.R.M., art. 285.7, 636.1 (1°), 637, 639)**

Cloutier, Gilles	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
------------------	--------------------------	--------

**Transmettre un rapport de dépenses électorales sans avoir acquitté toutes les réclamations (L.E.R.M., art. 468, 604, 640.1)**

Amy, Wayland	Audition : 27 juin 2007	
Chénier, Marc	Audition pro forma : 20 juin 2007	
Tourangeau, José	Plaidoyer de culpabilité	500 \$

**Omettre de transmettre le rapport financier et de dépenses électorales d'un candidat indépendant (L.E.R.M., art. 484, 492, 626, 642)**

Beauséjour, Carmen	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Connolly, Peter	Dossier retiré	
Daigneault-Denio, Dale	Coupable	250 \$
Davis, Linda	Coupable	250 \$
Faucher, Alain	Dossier retiré	
Ferland, Ginette	Coupable	250 \$
Grier, Aline	Dossier retiré	
Hamel, André	Dossier retiré	
Inglis, Gordon	Dossier retiré	
Kis, Gregory	Dossier retiré	
Legault, Martin	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Lizotte, Simonne	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Nunes, Paulo	Coupable	250 \$
Ryan, Mark James	Coupable	250 \$
Sochaczewski, Avi	Audition pro forma : 5 juin 2007	
Turgeon, Jean-Claude	Dossier retiré	
Wajcman, David	Dossier retiré	

**Omettre de transmettre le rapport financier du parti (L.E.R.M., art. 479, 626, 642)**

Lainesse, Marcel	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Landry, Josée	Audition : 22 juin 2007	

**Omettre de transmettre le rapport financier de fermeture (L.E.R.M., art. 408, 413 (2e al.), 609 (1°), 641)**

Gadoury, Marc-André	Audition : 27 juin 2007	
---------------------	-------------------------	--

**Dossiers traités en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement) du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007**

<b>Sujet</b>	<b>Dossiers fermés</b>	<b>Dossiers ouverts</b>	<b>Total</b>
Contributions illégales	4	2	6
Publicité électorale avant autorisation	1		1
Publicité électorale non identifiée conformément à la Loi	1	1	2
Dépenses électorales dépassant le maximum permis	3	2	5
Dépenses électorales non autorisées par un agent officiel	5	1	6
Dépenses de publicité non déclarées		1	1
Dépenses électorales non déclarées au rapport		1	1
Dépenses électorales acquittées non conformément à la Loi	1	1	2
Coût d'une dépense électorale différent du coût du marché	2	1	3
Prêt ou emprunt non conforme	2	1	3
Irrégularités au rapport de dépenses électorales ou financier	13	6	19
Remise du rapport de dépenses électorales sans avoir acquitté toutes les réclamations	2	1	3
Rapport financier non produit	9	1	10
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>19</b>	<b>62</b>

**Poursuites intentées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 en vertu de la Loi sur les élections scolaires (financement) (L.R.Q., c. E-2.3)**

État des dossiers au 31 mars 2007

**Utiliser d'autres sommes que celles qui ont été recueillies conformément au chapitre XI de la Loi pour rembourser un prêt (L.E.S., art. 206.32, 219.11 (5°), 221.1)**

Campion, Mathieu	Audition pro forma : 24 sept. 2007	
------------------	------------------------------------	--

**Omettre de produire un rapport de dépenses électorales et financier (L.E.S., art. 209, 209.4, 221.2)**

April, Brigitte	Dossier retiré	
-----------------	----------------	--

# Annexe II

## ■ Partis politiques autorisés au 31 mars 2007 – provincial

Parti politique	Date d'autorisation
Action démocratique du Québec/Équipe Mario Dumont	1994-01-18
Bloc pot	1998-03-18
Parti communiste du Québec	2006-04-03
Parti conscience universelle	2005-05-12
Parti démocratie chrétienne du Québec	2002-05-15
Parti égalité/Equality Party	1990-05-07
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	1978-02-22
Parti marxiste-léniniste du Québec	1989-05-05
Parti québécois	1978-02-22
Parti république du Québec	2007-03-26
Parti unitaire du Québec	2005-10-04
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	2001-11-14
Québec solidaire	2002-11-01

# Annexe III

## ■ **Autorisation des partis politiques – municipal**

***Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007***

<b>Municipalité</b>	<b>Parti politique</b>	<b>Date d'autorisation</b>
Repentigny	Parti démocratique de Repentigny-Le Gardeur	2007-03-20

**Nombre de partis autorisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 : 1**

**Nombre de partis autorisés au 31 mars 2007 : 142**

# Annexe IV

## ■ Retraits d'autorisation des partis politiques – municipal Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007

Municipalité	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait
Beloeil	Équipe du défi	2003-08-07	2006-11-04
Contrecoeur	Équipe nouvelle vision	2005-10-07	2006-11-30
La Prairie	Renouveau de La Prairie	2003-10-02	2006-06-30
L'Ancienne-Lorette	Équipe Loranger	2005-05-30	2006-09-30
Lorraine	Équipe Belley	2003-09-15	2006-12-21
Matane	Parti country	2005-09-20	2006-11-04
Mirabel	Équipe Meilleur	2003-06-18	2006-04-30
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Vision Notre-Dame	2001-09-21	2006-11-30
Richelieu	Parti union démocratique	2003-09-10	2006-07-16
Rouyn-Noranda	Équipe Roger Caouette	2005-04-14	2006-09-21
Sainte-Thérèse	Équipe Laporte	2005-08-08	2006-12-19
Sainte-Thérèse	Équipe Fallu 2000	1999-09-03	2006-12-31
Sorel-Tracy	Groupe succès vie municipale Sorel-Tracy	2005-06-10	2007-02-14
Varenes	Parti civique de Varenes	2005-09-06	2006-07-06

**Nombre de retraits entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 : 14**



## Pour nous joindre...

### Siège social

#### Le Directeur général des élections du Québec

Édifice René-Lévesque  
3460, rue de La Pérade  
Québec (Québec) G1X 3Y5

Centre de renseignements : 418 528-0422  
Aucuns frais au Canada et aux États-Unis 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Télécopieur : 418 643-7291  
Aucuns frais au Québec 1 866 225-4095

Site Internet : [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)  
Courriel : [info@electionsquebec.qc.ca](mailto:info@electionsquebec.qc.ca)

Appareil de télécommunication  
pour les personnes sourdes et muettes (ATS) : 418 646-0644  
Aucuns frais au Québec 1 800 537-0644



### Bureau de Montréal

#### Le Directeur général des élections du Québec

1200, avenue McGill College  
Bureau 2200  
Montréal (Québec) H3B 4G7

Téléphone : 514 864-6191  
Télécopieur : 514 873-7240

